

 **NOS COMMUNES**

Brucity : fleuron administratif de la
Ville de Bruxelles

 **DOSSIER SPÉCIAL**

GT Finances communales :
premiers résultats

 **EUROPE EN CAPITALE**

ALDA : au nom de la
démocratie locale

Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale



DOSSIER SPÉCIAL
FEMMES EN POLITIQUE :
ENCORE UN LONG
CHEMIN À PARCOURIR

ED. RESP. CORINNE FRANÇOIS - N° 7318

N° 135

BUREAU DE DÉPÔT : BXL X
MAGAZINE
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023
AGRÉATION P 921662

 **BRULOCALIS**
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES

L'isoloir ultime (Ultieme Stemhokje®)

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024, ce qui peut sembler bien loin.
En octobre 2024, les élections provinciales et communales se tiendront en Belgique.

Nos isoiloirs méritent donc toute votre attention.

D'une hauteur de 2 mètres 10, notre isoloir est conforme à l'Arrêté royal BIZA (février 2023).



L'isoloir ultime 1.0 x 1.0 x 2.1 m



*Isoloir ultime Plus pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)
1.5 x 1.5 x 2.1 m*

Léger, facile à monter/plier et sans aucun assemblage, l'isoloir ultime (Ultieme Stemhokje®) est l'accessoire indispensable des élections depuis 15 ans déjà. Il est donc particulièrement résistant. Plus de 65.000 exemplaires ont été livrés dans plus de 12 pays dont plus de 110 communes en Belgique. Il y a entre-temps beaucoup d'intérêt en Belgique pour nos isoiloirs. Ses propriétés multifonctionnelles constituent également un argument de taille.



*Mur de séparation : 1x2 m,
raccordable*



*Surface d'écriture intégrée
et réglable en hauteur*



Isoloir plié 74 mm

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, de photos, de détails et consulter nos prix (valables jusqu'au 31-12-2023), rendez-vous sur verkiezingsshop.nl.

Les 24 et 25 octobre 2023, nous serons présents avec l'isoloir lors de la conférence « Burgerzaken Vlaanderen » à St Niklaas.

Nous nous ferons aussi un plaisir de venir présenter notre matériel dans votre commune sur simple demande, et sans engagement.

SOMMAIRE

EDITO : J - 1 AN 04

DOSSIER SPÉCIAL FEMMES ÉLUES EN POLITIQUE

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE : SITUATION EN BELGIQUE, À BRUXELLES, ET EN EUROPE	06
LES FREINS À LA CARRIÈRE DES FEMMES EN POLITIQUE	08
LES MESURES ET PISTES DE SOLUTIONS POUR SOUTENIR LES FEMMES EN POLITIQUE ...	11
QUELLE IMPLICATION DES HOMMES ÉLUS SUR LE SUJET?	13
FEMMES EN POLITIQUE : QU'EN EST-IL DANS LES CPAS?	14

DOSSIER SPÉCIAL FINANCES COMMUNALES

PREMIERS RÉSULTATS DU GT FINANCES COMMUNALES INITIÉ PAR LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES.....	16
CHRISTOS DOULKERIDIS: « IL N'EST PAS ENVISAGEABLE DE LAISSER LES COMMUNES DANS UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE »	21
QU'EN EST-IL DES AUTRES MEMBRES DE CE GT FINANCES COMMUNALES?	23

NOS COMMUNES

BRUCITY : L'ADMINISTRATION BRUXELLOISE FAIT PEAU NEUVE ET SE DIGITALISE.....	26
--	----

SOUS LA LOUPE

LA POLICE ADMINISTRATIVE : DOSSIER CLÉ EN MAIN (5/5), LES PRINCIPES DE BONNE ADMINISTRATION.....	30
--	----

ÉCHO DE LA RÉGION

BE RUNNING, « TOUTES LES VITESSES PIÉTONNES » AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	34
--	----

ÉCHO DE LA RÉGION

LA CONCERTATION ENTRE COMMUNES ET RÉGION : UNE NÉCESSITÉ POUR LA STRATÉGIE <i>CLEAN.BRUSSELS</i>	36
--	----

EUROPE EN CAPITALE

ALDA, AU NOM DE LA DÉMOCRATIE LOCALE EN EUROPE... ET AU-DELÀ.....	38
---	----

EUROPE EN CAPITALE

ALDA ET BRULOCALIS : DES VALEURS DÉMOCRATIQUES CONVERGENTES.....	41
--	----

EUROPE EN CAPITALE

SEDL - LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ÉDITION 2023 : « LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE AU CŒUR DES COMMUNAUTÉS LOCALES »	44
--	----

Publié avec le soutien de



Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

N° 135

MAGAZINE - PARAÎT 5 FOIS PAR AN
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

DIRECTION :
Corinne François

COORDINATION :
Quentin Vanhay

RÉDACTION :
Céline Mercier, Quentin Vanhay, William Verstappen, Lejla Celikovic, Justyna Podrazka, Lisa Thibaut, Frédéric Raynaud, Akara Chy

TRADUCTION :
Patrice Van Laethem, AV Translations, Logos Language

SECRETARIAT :
Joao André

GESTION DES ABONNEMENTS :
02 238 51 49
welcome@brulocalis.brussels

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Target Advertising
02 880 59 14 ou 081 55 40 78
www.targetadvertising.be

Crédits photos :
Belga Image, Unsplash, Pixabay, Pexels

PHOTO DE COUVERTURE :
Shutterstock

Trait d'Union est imprimé sur papier recyclé à 100%

Dit tijdschrift bestaat ook in het Nederlands.
Contacteer ons secretariaat :
welcome@brulocalis.brussels

Trait d'Union est intégralement disponible sur
www.brulocalis.brussels

Dans cette revue, au niveau de l'écriture inclusive, nous utilisons la double forme et le langage épïcène, mais pas le point médian, pour une facilité de lecture.

BRULOCALIS

Rue Royale 168 - 1000 Bruxelles

Tél 02 238 51 40

welcome@brulocalis.brussels

www.brulocalis.brussels

TRAIT D'UNION
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

03



J - 1 AN

À la date de sortie de cette nouvelle édition, se profilent les prochaines élections communales de 2024 à J-1 an. Étape importante pour nous tous, interagissant dans le monde des pouvoirs locaux bruxellois.

Brulocalis a justement interrogé la présidente d'ALDA, l'Association Européenne pour la Démocratie Locale, Antonella Valmorbida, qui cite trois grands défis auxquels font face les démocraties aujourd'hui : les questions de genre, la crise environnementale et climatique, la radicalisation en politique et la montée des extrêmes. Brulocalis a abordé le premier défi lors de son assemblée générale, sous l'angle des obstacles à la carrière politique des femmes élues, et en fait l'objet du premier dossier spécial de cette édition. Des pistes de solution sont à réfléchir pour chaque instance législative et exécutive, mais aussi pour chaque parti ou organe politique, d'ici l'année prochaine.

Concernant le second défi, l'aménagement de villes durables et résilientes est plus que d'actualité quand on voit les phénomènes climatiques extraordinaires (et extraordinairement inquiétants) qui deviennent récurrents, chaque été, en Europe.

Le troisième défi, et pas le moindre, en appelle à la responsabilisation de chacun, à l'aube d'une nouvelle campagne électorale, pour éviter les discours simplistes et polarisés. Soyons dignes de nos fonctions et prenons soin d'« élever le débat ». Dans son dernier essai *Sagesse du politique*, la philosophe française Perrine Simon-Nahum le rappelle ainsi : la démocratie est certes un régime où des idées s'affrontent, contrairement aux dictatures, mais ce sont des conflits organisés d'idées. Il faut préserver la culture du débat, l'éducation à l'esprit critique, et ne pas tomber dans la tentation actuelle du clash, des solutions rapides (les fameux « y'a qu'à... ») et des invectives personnelles qui corrompent l'idéal démocratique. La démocratie est la recherche du consensus, pour le bien commun et l'intérêt général, entre différentes parties prenantes ayant des intérêts divergents. C'est un processus long qui ne doit pas se laisser avarier par des messages providentiels, autoritaires, qui promettent monts et merveilles. La démocratie n'est certes pas parfaite, mais elle est le moins pire de tous les régimes, pour paraphraser Sir Winston Churchill.

Gardons-le à l'esprit et rappelons-le quand nous menons des projets de participation citoyenne. La démocratie participative prend du temps – le temps de lancer ces types de projets pour les services communaux qui s'en occupent, le temps de les mettre en place concrètement et de mobiliser les énergies, le temps de voir les résultats aboutir... mais cela bénéficie à la cohésion sociale, mise à mal ces dernières années. C'est au départ de projets de quartier, entité encore plus locale au cœur des communes, que les habitants vont apprendre à se connaître, s'impliquer dans leur lieu de vie, se mobiliser pour des valeurs et des engagements, et devenir ainsi des *CRACS* – Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

Un article présente justement les lauréats bruxellois 2023 de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale, qui s'organise chaque année autour du 15 octobre. De nouvelles occasions de parler aux citoyens de démocratie locale et de leur impact dans la gestion de la vie politique de leur commune.

Olivier Deleuze,
Président de Brulocalis

FEMMES ÉLUES : D'AUTRES VALEURS AU BÉNÉFICE DE LA DÉMOCRATIE

Brulocalis a choisi de dédier le dossier spécial de ce Trait d'Union 135 au débat thématique de notre assemblée générale, le 21 juin dernier, dont le sujet portait sur : « Les femmes en politique : un état de la question à l'aube des prochaines élections de 2024 ». Nous avons invité différentes intervenantes (uniquement féminines par la force des choses, puisqu'il y a encore peu d'hommes experts sur ces matières) pour participer à cette table ronde, modérée par Joyce Azar, journaliste chroniqueuse à la RTBF et rédactrice en chef de *DaarDaar* :

- **Clémence Deswert, doctorante en science politique / aspirante FNRS au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'ULB ;**
- **Meron Knikman, Présidente du Vrouwenraad ;**
- **Jaimie Just, Conseillère – Égalité et Diversité au Conseil des Communes & Régions d'Europe (CCRE) ;**
- **Laetitia Martinez, Conseillère municipale à la ville du Creusot (France), Vice-présidente de la Région bourgogne-Franche-Comté, membre du réseau *Élues Locales*.**

Nous reprenons dans ce dossier une partie des questions abordées lors de cet échange, et approfondissons certains points qui nous semblent d'intérêt pour les pouvoirs locaux bruxellois. En effet, bien que la représentation des femmes en politique en Belgique soit plutôt élevée par rapport à d'autres pays européens, on s'aperçoit que nombre d'entre elles décrochent relativement vite de la vie politique. Pourquoi ? Quels sont les principaux freins et obstacles qu'elles rencontrent en politique ? Quelles peuvent être les mesures à prendre ou les pistes de solutions ? Voici des éléments de réponse à travers une série d'articles, suivis par les interviews masculine et féminine du président de Brulocalis et bourgmestre de Watermael-Boitsfort, Olivier Deleuze, et de la présidente du CPAS de Schaerbeek, Sophie Querton.



> De gauche à droite : Joyce Azar, Clémence Deswert, Jaimie Just et Meron Knikman (Laetitia Martinez étant présente en visioconférence).

> Céline Mercier, Responsable du service INFOCOM chez Brulocalis

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE : SITUATION EN BELGIQUE, À BRUXELLES, ET EN EUROPE

La question de la représentation des femmes en politique dépasse largement les frontières de notre pays. Si la Belgique peut se vanter d'être relativement en avance sur bon nombre de pays européens, force est de constater que des écueils persistent et que cette question n'est pas encore définitivement réglée.



> La Belgique fut le premier pays au monde à instaurer des quotas.

LE PREMIER PAYS AU MONDE À INSTAURER DES QUOTAS

En 1994, la Belgique devenait le premier pays au monde à mettre en place et à appliquer un système de quotas en faveur des femmes sur les listes électorales.

Le recours à un principe de quotas n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen pour atteindre plus de parité au sein des organes politiques législatifs et exécutifs. Le but recherché étant de rééquilibrer la participation des hommes et des femmes à la vie politique, et ainsi la représentation des femmes dans des lieux de pouvoir traditionnellement masculins.

Si les premiers quotas en Belgique visaient trois-quarts maximum de membres du même sexe sur les listes (élections communales de 1994), puis deux-tiers en 2000, la réelle parité (50-50) a enfin été visée et appliquée lors des élections communales suivantes en 2006. Pour encourager les femmes en tête des listes, une alternance homme-femme aux deux premières places a en outre été mise en œuvre en Région de Bruxelles-Capitale. Puis, pour éviter que les femmes ne se retrouvent toujours en bas des listes, le principe

de la tirette (alternance homme-femme sur toute la liste) a été appliqué pour la première fois en 2018.

Au niveau des organes exécutifs, l'ensemble des gouvernements du pays doivent être mixtes, même si aucun quota n'est formellement exigé.

La situation bruxelloise

Le site de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) reprend, dans une série de tableaux, l'évolution de la présence des femmes au sein des différents organes politiques (législatifs et exécutifs) belges, entre les élections organisées entre 1994 et les dernières à ce jour, en 2019.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent numéro de notre magazine *Trait d'Union*¹, on constate ainsi que la politique locale bruxelloise est relativement bien féminisée par rapport aux autres régions. En plus de cela, depuis la nomination de trois bourgmestres en 2022, les femmes représentent désormais plus d'un quart des mayorats bruxellois. Cela reste loin de la parité, mais c'est encore une fois mieux que dans les autres régions.

L'AVANT-GARDE EUROPÉENNE

Si l'on compare la situation belge à celle de nos voisins européens, la parité y est plus élevée. Jaimie Just, du CCRE, présentait les grandes lignes de leur étude « *Les femmes en politique - Tendances locales et européennes* »² réalisée en 2019, et qui analyse la situation dans 41 pays de notre continent. Avec 39% de femmes élues locales, la Belgique est dans le top 5, au même niveau que la Finlande et la Norvège, la moyenne européenne étant de 29%. Le Lobby européen des femmes arrive à la même conclusion dans une étude plus récente de mars 2023³, plaçant même la Belgique à l'avant-garde des pays du continent en termes de représentation des femmes en politique.

Bien qu'on puisse se féliciter de cette situation, il reste du travail à faire rappelle Jaimie Just, puisque la représentation des femmes n'atteint toujours pas 50% dans l'ensemble des organes législatifs et encore moins du côté de l'exécutif. Or ce seuil signifie que la proportion de femmes pourrait avoir un impact sur la prise de décisions et sur l'agenda politique.

1. « La politique locale bruxelloise est relativement bien féminisée », Trait d'Union n°128, <https://brulocalis.brussels/sites/default/files/2022-08/tub-128-fr-v2.pdf#page=5>
2. « Les femmes en politique – Tendances locales et Européennes », CCRE, 2019, https://ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Study_Women_in_politics_FR.pdf; fiche « Belgique » page 63.
3. Taking Stock of Women's Representation in Politics across Europe – A Study by the European Women's Lobby, March 2023, https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/final_wlp_study-3.pdf

En outre, si l'on regarde la répartition des portefeuilles entre hommes et femmes au pouvoir, on observe là également des déséquilibres qui perdurent.

UNE RÉPARTITION DES PORTEFEUILLES ENCORE FORTEMENT GENRÉE

Brulocalis a dressé la liste de quelques portefeuilles échevinaux en Région bruxelloise pour comparer la répartition hommes-femmes. Dans certains échevinats, la surreprésentation de l'un ou l'autre sexe est encore fortement marquée. En effet, dans les communes bruxelloises, 14 échevins des Finances sur 19 sont des hommes, ou encore 13 sur 19 au niveau des Travaux publics. Inversement, on compte 13 échevines sur 19 pour la petite enfance. Cette réalité se retrouve aussi dans les autres pays européens, même si le CCRE ne dispose pas des chiffres totaux, indique Jaimie Just. Elle précise cependant que la prochaine grande enquête du CCRE – en cours de réalisation – s'y penchera afin d'objectiver ce constat.

Fut ensuite présenté l'exemple concret d'une échevine, dont les attributions portent sur l'enseignement, la petite enfance, la vie sociale, les seniors, et qui témoignait de sa satisfaction et de l'impression d'être à sa place dans ces matières, ayant le sentiment d'avoir vécu nombre de ces situations de manière personnelle et donc d'avoir développé les compétences.

Le problème, selon Jaimie Just, c'est que des inégalités structurelles et systémiques, qui peuvent commencer au début de la socialisation, à l'école maternelle,

risquent de perdurer et se reproduire jusqu'à l'université ou dans la vie de couple. C'est en effet parce qu'une maman a généralement plus dû se «frotter» aux arcanes des administrations en charge de la petite enfance et aux crèches. Ce cas de figure rappelle qu'il est évidemment important de pouvoir gérer des compétences auxquelles on trouve un intérêt personnel et où l'on peut apporter ses qualifications.

La politologue Clémence Deswert confirme à ce sujet que la hiérarchisation des matières est souvent genrée, par rapport à ce qu'elles représentent dans l'inconscient collectif : finances et travaux publics sont associés à des matières prestigieuses réservées aux hommes – alors que, on l'a vu avec le covid, les matières liées au social, traditionnellement dévolues aux femmes ou concernant plus la sphère domestique, bénéficieraient d'être revalorisées. Ainsi les femmes restent souvent cantonnées aux sphères du *care* (soins en anglais) et ne vont pas vers les matières scientifiques.

Les études qui se sont penchées sur le phénomène, ajoute Jaimie Just, indiquent que les femmes sont statistiquement plus nombreuses à sortir de l'université diplômées⁴, mais qu'elles occupent paradoxalement moins de postes à responsabilité dans leur métier par la suite.

Ces constats engendrent-ils une certaine forme de lassitude dans l'exercice du pouvoir des femmes ? Quels sont les autres freins et les obstacles à ce maintien dans les fonctions législatives et exécutives ? L'article ci-après tentera d'apporter des pistes de réponses à ces questions. 

4. En Belgique, les femmes hautement diplômées sont plus nombreuses : 47 % des femmes entre 25 et 64 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 38 % des hommes. Source : [La participation des femmes au marché du travail](#), Conseil supérieur de l'emploi, janvier 2023.

DEPUIS 1999, NOTRE PME LUTTE CONTRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PLASTIQUES ET LES TRANSPORTS POLLUANTS TOUT EN OFFRANT UNE EAU PURIFIÉE ET DÉLICIEUSE.
ET VOUS ? AVEZ-VOUS DÉJÀ REJOINT LE MOUVEMENT POUR UNE VILLE PLUS PROPRE ?
NOUS PROPOSONS UNE GAMME DE FONTAINES SUR RÉSEAU ADAPTÉES AUX BUREAUX, ÉCOLES, COLLECTIVITÉS, ATELIERS, HORECA ET TOUS LIEUX PUBLICS OU PRIVÉS.
VENTE OU LOCATION, SERVICE DE PREMIER ORDRE COMPRIS. ÉTUDE ET DEVIS SUR MESURES GRATUITS.



PERFECTA S.A.
 AVENUE DE LA LIBÉRATION, 86
 1640 RHODE-SAINT-GENÈSE
 TÉL. 02/378 41 25
 CONTACT@AQUAPERFECTA.BE

> Céline Mercier, Responsable du service INFOCOM chez Brulocalis

LES FREINS À LA CARRIÈRE DES FEMMES EN POLITIQUE

Après avoir présenté une série de faits et de chiffres concernant la parité, Brulocalis se penche sur la réalité de cette situation pour les femmes, et sur les freins qui s'appliquent à leur carrière politique, trop souvent semée d'embûches et marquée par le carcan d'une vision masculine.



UNE QUESTION DE CONFIANCE

Dans l'étude du CCRE précédemment citée¹, l'analyse des obstacles qu'affrontent les femmes en politique mentionne en premier lieu ceux qui sont d'ordre structurel, culturel et sociologique. On parle ici de l'invisibilité des femmes dans le monde politique; conséquence, ou cause, du sentiment d'illégitimité qu'elles peuvent soit avoir envers elles-mêmes, soit qu'on leur renvoie, en politique. Le *syndrome de l'imposture* marque ainsi plus fréquemment les femmes que les hommes, car la représentation traditionnelle de l'identité féminine ne s'accorde pas avec les sphères de pouvoir (économique ou politique), souvent perçues comme réservées aux hommes. Une question abordée en profondeur dans l'article «*La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique*» de Grégory Derville et Sylvie Pionchon².

Ce manque de confiance engendre sous-estimation de la capacité des femmes, voire autocensure ou autolimitation, et s'accompagne par une plus faible visibilité dans les médias, dans une moindre prise de parole lors de réunions internes ou de débats politiques, et même jusqu'au financement de campagnes électorales, pour pouvoir lever des fonds et convaincre de sa candidature.

En outre, l'agressivité en politique démotive généralement les femmes et ne va pas de pair avec une restauration de cette confiance. Certains citoyens, ayant du mal à admettre l'engagement même des femmes en politique car assimilant l'image de celles-ci à la sphère domestique, les critiquent de manière d'autant plus virulente. Les femmes élues ont alors tendance à plus vite jeter l'éponge et à reprendre leur carrière antérieure.

DES CARRIÈRES POLITIQUES MOINS LINÉAIRES

Une étude publiée en juin dernier par le journal flamand De Morgen montre qu'une femme sur six quittera la politique en Flandre à la fin de la législature, contre un homme sur huit³. Pourquoi plus de femmes? Dans un article du Soir de 2017, intitulé précisément «*Pourquoi les femmes quittent la politique*»⁴, la journaliste y énumérait plusieurs explications, encore valables aujourd'hui, la première étant que les femmes se lancent généralement en politique pour défendre leurs engagements et certaines valeurs

(même si les hommes aussi) mais en tout cas pas forcément pour y «*faire carrière*». Le constat est partagé par la politologue flamande Petra Meier⁵, qui indique que les femmes ont des ambitions différentes. Elles ont ainsi souvent moins d'attachement aux signes du pouvoir, passent plus facilement, ou plus rapidement, que les hommes à autre chose si le monde de la politique ne leur convient plus. On a vu ainsi cet été différents exemples de femmes qui arrêtent la politique, tous partis confondus, alors qu'elles sont loin de la pension, pour se (re-)consacrer à leur vie professionnelle, et qui abondent dans ce sens⁶: Valérie Van Peel (N-VA, 43 ans), Meryame Kitir (Vooruit, 43 ans), Catherine Fonck (Les Engagés, 54 ans), ou encore Joëlle Kapompole (PS, 51 ans).

L'analyse de la journaliste, toujours dans l'article du *Soir*, indique également que les femmes sont plus vite découragées par les scandales et les crises en tout genre. On peut dire avec le recul que l'on a aujourd'hui que la situation s'est encore largement détériorée par la suite, de 2020 à 2023, avec les crises sanitaire, écologique, économique, sociale, parlementaire, et la guerre en Ukraine... amenant à ce fameux blues des élus mis en avant par notre association-sœur de l'UVCW⁷: «*Parmi les raisons de quitter (la politique) évoquées: la balance entre vie professionnelle et vie privée, la charge de travail, l'exigence élevée des citoyens et le sentiment de ne pas avoir un impact suffisant, en particulier chez les femmes. Selon Maxime Daye, il y a manifestement encore beaucoup à faire pour l'égalité homme/femme en politique*».

En parlant de l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, cette difficile – voire impossible – équation en politique semble engendrer une culpabilité plus pesante et trop lourde pour les femmes.

L'INFLUENCE PLUS GRANDE DE LA SPHÈRE PRIVÉE

Outre la réduction encore tenace des femmes à une sphère plus domestique que politique, celles-ci sont *de facto* plus impliquées et prises par leur vie privée, au regard du partage des responsabilités domestiques dont les statistiques montrent toujours un énorme déséquilibre au profit des hommes. Les femmes passent bien plus d'heures que ces derniers aux tâches ménagères et aux soins des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées ou porteuses

1. «*Les femmes en politique – Tendances locales et Européennes*», CCRE, 2019, https://ccre.org/img/uploads/piecesjointe/CCRE_Study_Women_in_politics_FR.pdf; spécifiquement la partie «*Être femme en politique*», p 45.
2. *La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique*, Grégory Derville et Sylvie Pionchon, p. 53-64 <https://doi.org/10.4000/mots.369>
3. *Een op de zes vrouwen verlaat lokale politiek voor einde legislatuur* - De Morgen, Redactie, 2/06/2023.
4. «*Pourquoi les femmes quittent la politique*», Martine Dubuisson, Le Soir, 09/10/2017, <https://www.lesoir.be/118343/article/2017-10-09/pourquoi-les-femmes-quittent-la-politique>
5. *Waarom vrouwen sneller afhaken in de politiek*, Zijkant, 24/01/2023, <https://www.zijkant.be/waarom-vrouwen-sneller-afhaken-in-de-politiek/>
6. «*Ces femmes qui arrêtent la politique*», Eric Deffet et Stéphane Vande Velde, Le Soir, 30/07/2023, <https://www.lesoir.be/528417/article/2023-07-30/ces-femmes-qui-arretent-la-politique>
7. Assemblée générale de l'UVCW sur le blues des élus locaux: https://www.uvcw.be/mandataires/communiqués-presse/art-8192?utm_source=Newsletters&utm_medium=e-mail&utm_campaign=Newsletter-UVCW-2023-05-31

de handicap), leur laissant donc moins de temps à consacrer à leur(s) mandat(s). De ce fait, les femmes vivent plus difficilement la complexe conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, et surtout la constante culpabilité associée.

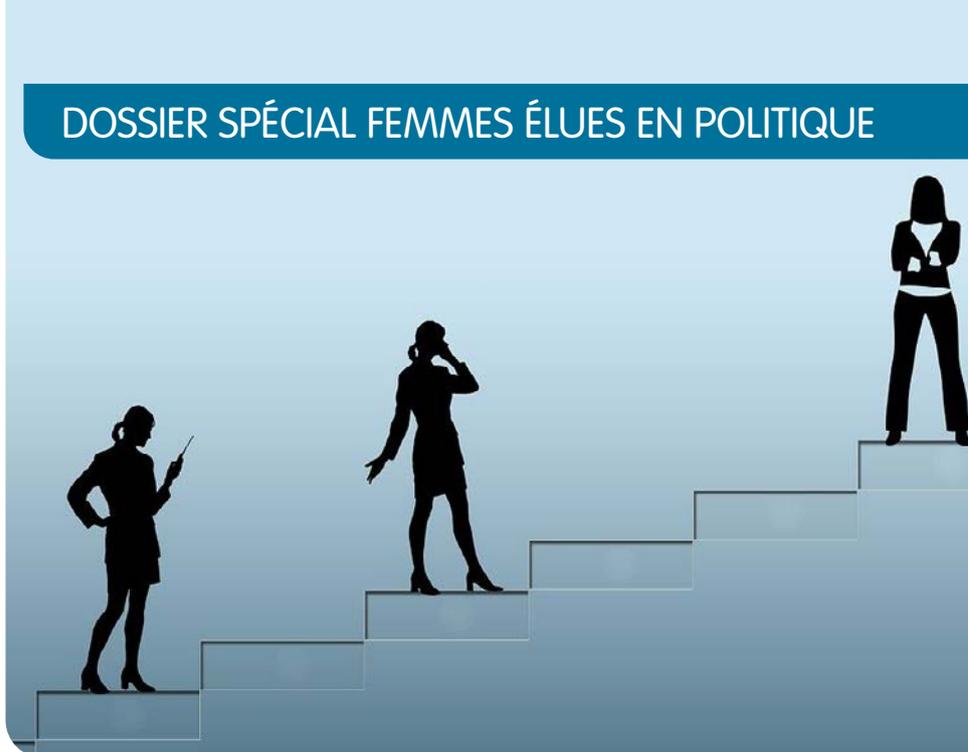
Lors de notre assemblée générale du mois de juin, Meron Knikman est également revenue sur les situations stéréotypées persistantes entre les femmes et les hommes, néfastes pour la carrière de ces dernières (maternité, charge mentale, implication des partenaires, inégalités des droits...). Cela se traduit par exemple de manière concrète avec le problème logistique des gardes d'enfants lors des réunions politiques en soirée, qui impacte plus souvent les élues femmes que les hommes. La maternité représente encore souvent un frein à la carrière des femmes politiques, les pères étant encore trop peu nombreux à demander des congés et autres avantages mis à leur disposition pour aider les mères⁸. Les femmes élues n'ont aussi pas toujours les mêmes droits autour de la maternité; ainsi, en Écosse, comme le rappelait Jaimie Just, des conseillères demandaient encore récemment, de pouvoir bénéficier de leur droit au congé maternité ou à certaines allocations, ce qui n'était toujours pas le cas pour les femmes élues.

Corinne François, directrice de Brulocalis, rappelle que dans l'étude de l'UVCW susmentionnée sur le blues des élus, les chiffres sont assez marqués en fonction du genre sur certaines questions qui ont trait à la charge psychosociale qui pèse sur les élues et élus. Par exemple, sur la fameuse balance entre la vie privée et la vie professionnelle, celle-ci est vue comme problématique par la moitié des répondants hommes contre les trois-quarts des femmes, ce qui pourrait intervenir dans le fait qu'elles ne veulent pas se représenter aux prochaines élections. En outre, l'exigence élevée des citoyens est perçue comme contraignante pour la moitié des femmes, contre un tiers des hommes, ce qui contribue à une plus grande démotivation de ces dernières. Dès lors, on peut probablement plutôt parler d'un blues des élues, comme l'évoquait également le président de Brulocalis Olivier Deleuze dans son discours d'introduction à notre assemblée.

Alors qu'on constate aujourd'hui, dans tous les secteurs, une recherche de plus d'équilibre entre la vie privée et professionnelle, on voit que la balance entre, d'une part, l'énergie dépensée et les sacrifices faits, et d'autres part les résultats obtenus, ne satisfait pas un grand nombre de femmes élues. À la vue des chiffres précédemment cités sur cette question, peut-on en déduire que la politique reste une affaire d'hommes ?

LE VIRILISME EN POLITIQUE : UNE DOMINATION TRADITIONNELLEMENT MASCULINE

S'il est plus difficile d'être une femme en politique, d'après les champs de recherches de Clémence



Deswert, c'est notamment parce que la vie politique a longtemps favorisé des caractéristiques associées à la masculinité : être fort, sûr de soi, taper du poing sur la table. Des comportements avec lesquels les hommes grandissent dans leur sociabilisation. Nous sommes ici dans un stéréotype de genre : ces caractéristiques sont attribuées plus facilement aux hommes dans l'imaginaire collectif, alors qu'à l'inverse on associe plutôt aux femmes des qualités comme la douceur, l'empathie, le fait d'être dans un registre émotionnel, la compassion. Des traits qui ne sont, historiquement, pas des qualités associées à un ou une leader politique.

En outre, les femmes politiques sont soumises à ce qu'on appelle en sociologie politique le concept de double contrainte, notion développée par Pierre Bourdieu dans *La domination masculine*. Car, pour pouvoir évoluer dans cet environnement masculin, elles vont tenter d'utiliser les mêmes codes pour se conformer à cette masculinité. Un exemple évocateur est celui de Margaret Thatcher. Mais elles sont critiquées pour cela : on leur reproche de trahir leur féminité et on les renvoie à leur corps, leur apparence physique, elles reçoivent des critiques qui tiennent à la sphère privée et domestique («*retourne à tes casseroles*»). *A contrario*, d'autres femmes vont adopter une position inverse en affirmant leur féminité et les valeurs associées. Ce qui leur vaut également d'autres critiques sexistes, car elles sont alors considérées comme incompetentes. Le concept de double contrainte exprime ainsi ce sentiment d'être toujours coincée entre deux positions, d'avoir l'impression de ne jamais faire le bon choix, et de devoir en permanence négocier sa place et son parcours dans la vie politique. Clémence Deswert reste malgré tout optimiste pour l'avenir : les choses changent progressivement, on voit dans l'espace public une appréciation de qualités plutôt socialement associées à la féminité, s'opposant à une vision traditionnelle de l'exercice du pouvoir très masculine. Citons notamment la gestion de la crise covid de Sophie Wilmès, ou encore Jacinda Ardern en Nouvelle-Zélande, ou Angela Merkel en Allemagne, qui ont fait preuve d'un leadership empathique, bienveillant et humble, à l'inverse des positions plus viriles voire

8. Lire par ailleurs l'article « Partager le congé parental pour réduire les inégalités de genre », Maud Nautet, Banque Nationale de Belgique, 08 mars 2023 : <https://www.nbb.be/fr/blog/partager-le-conge-parental-pour-reduire-les-inegalites-de-genre?language=fr>

belliqueuses de Boris Johnson au Royaume-Uni, ou d'Emmanuel Macron en France.

D'autre part, si l'on parle souvent du concept de plafond de verre, qui empêche les femmes d'évoluer sur l'échelle hiérarchique/salariale, un autre obstacle est celui de la falaise de verre. C'est-à-dire que les femmes ont tendance à être nommées à des postes à responsabilité en situation de crise, donc lorsque le risque d'échec est plus élevé. Un exemple typique étant celui de Theresa May, arrivée à la tête du Royaume-Uni après le référendum qui avait engagé le pays sur la voie du Brexit, après l'abandon de Boris Johnson. Rappelons également que chez nous, Sophie Wilmès est arrivée Première dans un gouvernement en affaires courantes, et en plus minoritaire (après l'élection de Charles Michel à la présidence du Conseil européen). C'est souvent dans les cas où le risque d'échecs est plus élevé que l'on y place des femmes. Dans les législatures précédentes, Jacqueline Galant et Marie-Christine Marghem ont été placées respectivement à la Mobilité et à l'Énergie, deux ministères assez sensibles à l'époque (voire encore aujourd'hui?), d'après la politologue.

LE SEXISME EN POLITIQUE : QUAND LA DOMINATION DEVIENT TOXIQUE

Dans un rapport de 2018 intitulé « *Sexisme en politique belge: enquête auprès des élues et attachées de presse* », Johanne Montay évoque le sexisme auquel font face les élues au quotidien en Belgique⁹, avec nombre d'exemples et d'anecdotes à l'appui. Même après le mouvement #metoo, et même s'il est de moins en moins socialement accepté, un certain machisme ostentatoire reste bien présent en politique. Et l'autrice d'alerter que la situation est probablement encore plus préoccupante pour les collaboratrices et attachées d'hommes politiques, qui ont un lien de subordination avec ces derniers.

Meron Knikman reconnaît que le sexisme ou le mansplaining touche les femmes dans tous les secteurs mais décourage particulièrement celles qui souhaitent entrer en politique, ou y rester. Il est plus difficile aussi pour les femmes d'obtenir le crédit de ce qu'elles sont parvenues à faire, leurs succès. Elles sont par ailleurs toujours confrontées à un dilemme devant les remarques sexistes. Faut-il réagir et se faire traiter d'hystérique? Ou bien les nier et faire comme si de rien n'était? Elles sont enfin plus souvent victimes d'attaques sur les réseaux sociaux: on constate de nombreux discours de haine envers les femmes concernant leurs compétences, au sujet de leur apparence, et cela va même jusqu'à des critiques sur le son de leur voix... Un dossier dans *La Libre* y était consacré, faisant la part belle à d'autres témoignages concrets.

Au-delà du sexisme, on rapporte également de plus en plus de faits de violence envers les femmes en politique, notamment au niveau local. En Belgique, les voix de femmes politiques s'élèvent tout doucement, comme en novembre 2022 dans une carte blanche signée par un collectif de plus de 120 élues et collaboratrices qui appellent à un #Metoo politique¹⁰. Une enquête lancée par le réseau français Élues Locales a ainsi montré que 44% des élues ont été menacées ou harcelées au moins une fois dans le cadre de leur fonction. Le CCRE va étudier ces tendances et leur impact sur l'engagement des femmes, notamment une certaine forme d'autocensure qui se développe en conséquence, dans l'étude en cours. On a vu plus récemment à la Chambre un appel à mettre en place un numéro vert pour les victimes de harcèlement et de violence en politique¹¹.

Est-ce une bonne idée? Mis à part les quotas, quelles autres solutions concrètes pourraient être mises en place pour contrecarrer ces obstacles persistants?



9. «Sexisme en politique belge: enquête auprès des élues et attachées de presse», Johanne Montay, 2018, https://www.ares-ac.be/images/Femmes_sciences/Sexisme-en-politique-belge-J.Montay.pdf
10. «Pour l'émergence d'un #MeToo politique» belge», Le Soir, 24/11/2022, <https://www.lesoir.be/479050/article/2022-11-24/pour-lemergence-dun-metoo-politique-belge>
11. «Bientôt un numéro vert pour les victimes de harcèlement et de violence en politique?» Elise Legrand, Le Vif, 1/06/2023, <https://www.levif.be/societe/bientot-un-numero-vert-pour-les-victimes-de-harcèlement-et-de-violence-en-politique/>

ASSOCIATION EN ACTION



EN BREF CHEZ BRULOCALIS

SOUTIEN AUX ÉLUS VICTIMES D'ACTES VIOLENTS

Entre les mois de juin et de juillet, des émeutes ont secoué la France à la suite de la mort d'un jeune, abattu par un policier. Dans ce contexte, des actes de violence ont été commis, notamment contre le domicile privé d'un maire. Plus récemment encore, c'est le bourgmestre d'Oupeye, en province liégeoise, qui a dû déménager avec sa famille

après avoir reçu des menaces de mort, suite au décès d'un citoyen dans sa commune (tué par le tir d'un policier, après que celui-ci ait écrasé et blessé un autre policier). Brulocalis condamne et a toujours condamné toute forme de violence et de harcèlement contre les mandataires. Ces derniers ne peuvent représenter une cible pour ceux qui font le choix de l'action violente pour exprimer un quelconque forme de contestation ou de mécontentement.

> Céline Mercier, Responsable du service INFOCOM chez Brulocalis

LES MESURES ET PISTES DE SOLUTIONS POUR SOUTENIR LES FEMMES EN POLITIQUE

Au-delà du constat des difficultés et obstacles que rencontrent de nombreuses femmes en politique, il est nécessaire de proposer des options réalistes pour répondre à cette situation. Si la recette miracle n'existe pas, plusieurs réflexions, pistes et projets ont été évoqués durant cette assemblée générale.

MESURES INSTITUTIONNELLES

Comme l'a montré la première partie de ce dossier, les mesures institutionnelles existent, comme le principe des quotas qui vise une meilleure représentation des femmes en politique. Comme le rappelait Laëtitia Martinez, la parité n'est pas une finalité en soi, mais un moyen d'accélérer un processus social qui ne va pas suffisamment vite. Par exemple, sans les lois sur la parité en France, elle explique qu'il aurait fallu des années avant d'atteindre le niveau actuel de 40,4%¹.

Accompagnés du système de la tirette, les quotas permettent aux femmes d'accéder à des postes plus élevés sur les listes. Appelées en France les listes *chabada*², elles favorisent une parité plus effective, à l'inverse des scrutins nationaux par exemple, en France, qui sont uninominaux, à deux tours. Les

départements sont par contre obligatoirement représentés par des binômes égalitaires (un homme, une femme). Les conseils généraux étaient encore en 2015 les moins égalitaires car représentés seulement par 13% de femmes, et le binôme a permis la parité quelque huit ans après.

Si les quotas sont censés être temporaires – à partir de quand les abandonne-t-on, quels sont les critères? Ne représentent-ils pas un moyen forcé, et quelque part anti-démocratique, pour amener les femmes à participer à la vie politique? Les questions, pertinentes, ont été posées lors de notre assemblée générale, et le sujet est abordé dans un autre article par Antonella Valmorbidia, d'ALDA, un peu plus loin dans ce magazine. La classe politique doit tout de même être représentative de la population et pouvoir représenter les femmes, qui constituent 51% de la population en Région bruxelloise³. Aujourd'hui, elles

LE RÉSEAU ÉLUES LOCALES EN FRANCE

Laëtitia Martinez a présenté le réseau Élués Locales, créé il y a sept ans en France, sur la base des mêmes constats que ceux évoqués précédemment concernant les obstacles que rencontrent les femmes en politique. Il illustre aussi le besoin d'échanger, entre femmes élues, sur les situations respectives que traversaient les unes et les autres, notamment par rapport aux éléments de sexisme auxquels elles sont confrontées quotidiennement. Cela répondait au besoin de se fédérer. Ce réseau est ouvert uniquement aux femmes, afin que la parole soit plus libre – les hommes étant de facto seuls entre eux dans de nombreux autres types de réunions, concède Laëtitia Martinez.

Il s'agissait également de partager sur ce qu'est une collectivité, et sa gestion – qui n'est pas genrée, mais qui n'est pas spontanée – s'apprend et s'acquiert. Un programme important de formations a ainsi été mis en place au cœur de ce réseau qui compte aujourd'hui pas moins de 950 élues politiques.

Ce réseau se définit enfin par la volonté de promouvoir la parité, de rappeler en quoi elle est nécessaire, de protéger les femmes élues ou du moins de leur permettre d'exprimer les situations de harcèlement, de sexisme ordinaire, voire de violences sexistes et sexuelles et de les recenser. Il s'agit donc de promouvoir les questions des droits des femmes conduites dans les politiques publiques, de répondre aux difficultés liées au genre, et de réfléchir au(x) moyen(s) de corriger ces inégalités dans la politique.

Élués Locales est structuré en sous-groupes plus locaux, par département, et qui sont dits transpartisans. Ce besoin d'échanges, en-dehors de son parti politique, est réel... Le soutien des partis reste très important pour encourager les femmes à continuer d'exercer leur mandat, même s'il n'est pas toujours automatique ou suffisamment appuyé, par rapport aux obstacles rencontrés. Sur ce sujet, Jaimie Just évoquait l'exemple d'un groupe d'élus hommes, pour les hommes, au pays basque, en Espagne, et qui se réunit pour réfléchir à comment encourager l'égalité femmes-hommes.



1. « Les femmes en politique – Tendances locales et Européennes », CCRE, 2019, https://ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Study_Women_in_politics_FR.pdf; fiche « France » page 72.
2. Le terme fait référence à la célèbre bande originale du film « *Un homme et une femme* » de Claude Lelouch, puisque la liste oblige à alterner un homme/une femme successivement.
3. « Le Genre en Région de Bruxelles-Capitale, Un état des lieux en chiffres », Equal.brussels https://equal.brussels/wp-content/uploads/2019/11/brochure-genre_fr_def_hd3_web_1pp_1.pdf



> **Élues Locales propose des rencontres exclusivement réservées aux femmes.**

ne sont pas (suffisamment) représentées dans les lieux de pouvoir qui sont encore majoritairement masculins, pour toutes les raisons évoquées dans ce dossier. Pour Laetitia Martinez, elle-même issue de ce levier, ce principe pourra être abandonné une fois qu'on aura atteint 50% de parité dans les instances **exécutives**, c'est-à-dire les gouvernements, à tous niveaux (national, régional et local), là où il n'y a pas encore d'obligation et où l'on est bien en-deçà de ces 50%. C'est un levier important mais pas encore suffisant, qui permet de travailler sur l'égalité réelle et le changement des comportements. Afin qu'à terme, on n'ait plus besoin de ce principe pour avoir une représentation naturelle de femmes dans les instances législatives et exécutives.

AUTRES PISTES DE SOLUTIONS

Une fois élues, il faut, comme nous l'avons vu, pouvoir soutenir les femmes dans l'exercice

de leur mandat. À l'instar des gentlemen's clubs, il faut peut-être développer des instances dédiées aux femmes politiques où la parole peut se libérer, entre femmes, loin des regards masculins.

Par rapport aux obstacles culturels évoqués plus haut, des formations tournées spécifiquement sur les besoins des femmes pourraient être développées, notamment du media coaching, afin de les rendre plus visibles. Ou, pour agir sur le temps de parole, on peut donner d'abord la parole aux femmes en réunion, ce qui renforce la confiance de celles-ci pour partager également leur avis.

Enfin, contre la violence et le harcèlement qu'elles subissent, toute la classe politique a un rôle à jouer. Les partis politiques, mais aussi les instances législatives et exécutives, peuvent promouvoir la création d'une charte de lutte contre les comportements sexistes, ou réfléchir au meilleur moyen de signaler,

collecter les plaintes qui concernent des mandataires, et ensuite de sanctionner les harceleurs...

BRULOCALIS, POUR SOUTENIR LES FEMMES ÉLUES ?

La question a été posée à Brulocalis, en fin d'assemblée générale, d'organiser en parallèle de la formation aux élus donnée en début de législature une session dédiée aux femmes élues. Au regard de toutes les questions posées lors de cette matinée, et reprises ou approfondies dans ce dossier, il est évident que Brulocalis réfléchira à un soutien plus spécifique à apporter aux femmes élues.

En quoi est-ce important, pour la démocratie locale, de soutenir la parité et l'implication des femmes en politique? Qu'est-ce que les femmes représentent de différent, au niveau local? Font-elles un autre type de politique, moins individualiste, plus collectif, à la recherche du consensus, plus que leurs homologues masculins? Clémence Deswert concluait sur cette question, certes difficile à objectiver et qui n'intéresse pas encore la recherche en sciences politiques. Sur base de leur ressenti, les élues disent avoir une approche plus pragmatique de la politique, et être plus proches et à l'écoute des citoyennes et citoyens, que les hommes. Ne seraient-ce en tout cas pas des qualités et valeurs recherchées en démocratie locale? 

ASSOCIATION EN ACTION

PORT DE L'ÉCHARPE : LES REVENDICATIONS DE BRULOCALIS ENTENDUES

Brulocalis a analysé avec attention le projet d'arrêté exécutant l'article 21, al. 2 de la NLC relatif au signe distinctif du bourgmestre et des échevins. Les revendications ont été entendues et le cabinet a assuré que le projet d'arrêté serait modifié en ce sens.



ODD DE L'ONU : LES POUVOIRS LOCAUX À L'HONNEUR DANS LE DERNIER RAPPORT BELGE

La Belgique a présenté le 18 juillet dernier à l'ONU le second examen national volontaire de notre pays, qui souligne le travail mis en œuvre pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030.



CHANGER DE NOM DE FAMILLE : POSSIBLE POUR TOUS ?

En mai dernier, la commission de la Justice de la Chambre des représentants a entamé l'examen de la proposition de loi modifiant l'ancien Code civil en vue d'assouplir la procédure de changement de nom, n° 3201/1. Dans le cadre de ses travaux et à sa demande, Brulocalis a fourni un avis écrit sur cette proposition de loi.



> **Propos recueillis par Céline Mercier, Responsable du service INFOCOM chez Brulocalis**

QUELLE IMPLICATION DES HOMMES ÉLUS SUR LE SUJET ?

Dans le débat organisé par Brulocalis, un appel a été lancé pour qu'il y ait plus d'hommes impliqués sur ce sujet de société, qui puissent pousser, encourager et soutenir les femmes dans leur carrière politique. Nous avons interrogé Olivier Deleuze, bourgmestre de Watermael-Boitsfort, et président de Brulocalis, pour témoigner et donner son avis sur ces questions.

Que pensez-vous des quotas qui obligent à la parité ?

Statistiquement, les femmes ne sont pas une minorité, au contraire. Les quotas pour atteindre la parité sont pour l'instant un mal nécessaire, jusqu'à ce que la bataille «culturelle», dans les mentalités, soit derrière nous – ce qui pourrait ne jamais être le cas. Il faut des quotas dans les listes électorales, dans l'exécutif, et dans le secteur public comme dans le privé. La situation des femmes en politique est la même que celle des femmes en général, notamment dans les métiers médiatisés et exposés.

Quelles sont les principales difficultés des femmes en politique, à Bruxelles, d'après vous ?

Bruxelles ne diffère pas des autres régions. Quand vous êtes une femme, et que vous êtes exposée, vous devez, pour le moment et malheureusement, être meilleure qu'un homme, d'une certaine manière. Parce que, chez l'homme, et je le regrette, il y a un effet de source¹. Les femmes ont intégré ce handicap, elles ont toujours un réflexe d'autojustification, mais ça ne devrait pas exister. C'est culturel, lié à ce plafond de verre.

Heureusement, les choses changent, par exemple avec l'incident récent qui implique une footballeuse espagnole: il y a 20 ans, on n'en aurait pas parlé. C'est très bien qu'on en parle aujourd'hui, on voit les conséquences du féminisme et de la vague #metoo. Pour avoir observé cette évolution, je suis complètement en accord avec cela.

Globalement, les difficultés des femmes politiques sont celles des femmes en général, surtout celles exposées, notamment sur internet, que l'on devrait réguler. Internet doit être considéré comme un espace public.

Avez-vous déjà été témoin de violences ou de harcèlement envers des femmes politiques ?

Non, pas violence ou harcèlement physique, mais bien psychologique. J'ai déjà dû intervenir en tant que bourgmestre dans des situations de ce type, pour lesquelles je suis implacable. Je déteste la pression psychologique du fort au faible. Les gens autour de moi le savent, ainsi que le personnel communal, et je vais même parfois moi-même au

niveau des guichets quand j'entends des empoignades envers les employé(e)s communaux. Et si ce sont des employés qui sont coupables de ce genre de pression, je n'hésite pas à faire appliquer la loi, jusqu'au licenciement, si nécessaire.

Comment avez-vous, dans votre carrière, mobilisé les femmes en politique ?

Je le fais en leur faisant savoir que leur présence est légitime et nécessaire. Par exemple, au niveau des prises de parole dans les conseils, les assemblées, etc. : j'alterne les interventions des hommes et des femmes. Chacun doit avoir droit à la parole, même les plus timides. L'égalité doit être exprimée comme une évidence, claire et naturelle.

Quelles seraient les mesures les plus efficaces pour inciter les femmes à rester en politique ?

Les comportements malfaisants envers les femmes doivent être ressentis comme inacceptables, il faut être sans concession là-dessus. Les hommes se font critiquer, mais comme politiques, pas comme hommes. Les femmes sont critiquées parce qu'elles sont femmes. Elles reçoivent insultes et menaces de mort. Il faut rappeler le droit des femmes, le droit qu'elles ont de dire tout ce qu'elles veulent, cette égalité de droits entre les sexes, dans le respect de la loi. Pour cela, il faut une régulation des réseaux sociaux, qu'on ne puisse se cacher derrière des pseudonymes.

Le rôle des femmes modèles est important également. On peut citer Rajae Marouane et Sophie Wilmès, en Belgique, deux femmes complètement différentes mais qui incarnent des modèles de facto. Ou encore, à l'étranger, Michèle Obama, Najat Val-laud-Belkacem...

En quoi pouvez-vous aider à faire progresser ce sujet de société ?

Je pense qu'il faut être clair sur ces questions, pas seulement dans les mots, mais dans sa culture. En tant que responsable de ma commune, je pense l'être, et c'est normal. 



> **Olivier Deleuze, bourgmestre de Watermael-Boitsfort et président de Brulocalis.**

1. NDLR: l'effet de source est un phénomène psychologique selon lequel la perception et l'interprétation d'un message diffèrent en fonction de la source du message. Autrement dit, l'origine d'un message (ici si c'est un homme ou une femme) influence la perception qu'on en a (positivement ou négativement).

> Propos recueillis par Céline Mercier, Responsable du service INFOCOM chez Brulocalis

FEMMES EN POLITIQUE : QU'EN EST-IL DANS LES CPAS ?

Nous sommes également allés chercher le témoignage de Sophie Querton, présidente du CPAS de Schaerbeek, pour avoir une idée de la situation des femmes élues dans les CPAS bruxellois.



> Sophie Querton, présidente du CPAS de Schaerbeek.

La représentation des femmes dans les instances des CPAS est-elle bonne ?

Oui, elle est très bonne, il y a en général plus de femmes que d'hommes. Par exemple, au Conseil de l'action sociale de Schaerbeek, nous sommes cinq hommes et huit femmes. Il y a de fait un engagement et un intérêt plus féminin que masculin dans les matières sociales. Cela se retrouve dans l'administration du CPAS, où je pense qu'il y a probablement deux tiers de femmes par rapport aux hommes, ou encore dans le métier d'assistant social, plus féminisé également.

Les femmes parviennent-elles cependant à accéder aux fonctions exécutives ? Nous comptabilisons seulement six présidentes de CPAS sur 19.

Oui, il est vrai qu'il est étonnant que nous ne soyons que six femmes. Cela vient peut-être du fait que le président de CPAS est désigné par le conseil communal, et donc qu'il y a des arrangements entre partis politiques.

Je pense que, tout comme le conseil communal, les réunions des conseils de l'Action Sociale se passent le soir, ce qui représente un premier frein quand on a une vie de famille, ou la charge de la vie de famille.

Aussi, pour être président de CPAS, contrairement à un échevin par exemple qui gère une matière, il faut pouvoir traiter de questions sociales mais aussi des aspects financiers et administratifs de la gestion d'un CPAS... Et avoir à sa disposition une « boîte à outils » plus élaborée pour traiter toutes ces matières.

Enfin, comme un directeur dans les boîtes privées, être président de CPAS signifie qu'il y a des réunions à présider, où il faut débattre, argumenter... sur des points soumis à des critiques (on se retrouve souvent face à des personnes qui ne veulent pas changer de principes), et donc un besoin de convaincre et des facultés de leadership probablement plus faciles pour les hommes. Il y a même quelque chose de combatif dans la fonction de président de CPAS, c'est dur et c'est violent. Et une fois les décisions prises en conseil de l'action sociale, il faut ensuite aller à la commune défendre ces projets. Bref, il faut se battre à chaque fois, en interne (au sein du conseil de l'action sociale) comme en externe (au sein de la commune), et on se retrouve peut-être face à une forme de solitude vis-à-vis de son conseil et de la commune.

Dressez-vous les mêmes constats sur l'arrêt des femmes en politique, du côté des CPAS ?

Je n'ai pas observé beaucoup de démissions de femmes durant mes quatre ans et demi de mandat, mais je pense au moins à l'une qui a exprimé effectivement un ras-le-bol. C'était une maman solo, pour qui les réunions le soir étaient difficiles à tenir, et qui expliquait que ce qu'elle recevait en jetons de présence couvrait à peine les frais de la baby-sitter qu'elle devait prendre.

Comme il y a beaucoup de jeunes femmes, actives, avec des enfants, c'est parfois difficile de gérer un mandat en parallèle. De mon côté par exemple, je n'ai que le vendredi soir de libre pour des activités privées, pour voir mes amis et ma famille, je suis prise par mes engagements professionnels tous les autres soirs de la semaine. Heureusement, les mentalités évoluent et certains pères s'occupent de plus en plus des enfants, ce qui facilite la vie des femmes élues qui ont une famille.

Sur la question du manque de confiance des femmes, je me demande si les hommes n'ont pas en fait un surplus de confiance. Ils sont polyvalents, à l'aise avec les chiffres, alors que les femmes vont moins oser prendre position lorsqu'elles maîtrisent moins un sujet. Sont-elles plus honnêtes ? Non pas que les hommes soient malhonnêtes. Mais ils ont probablement plus de confiance en eux.

Je ressens en tout cas un fossé générationnel. Chez les mandataires politiques de l'ancienne génération (ceux nés avant les années 1995/2000, et je m'y inclue), il y a une difficulté à se sentir légitime chez les femmes, et beaucoup de piétinements de la part des hommes. Ce qui explique que les femmes n'ont plus toujours envie de continuer. Un sentiment de lassitude se développe par rapport à l'énergie mise dans le mandat. J'ai l'impression que les femmes sont là pour être efficaces, avoir un impact sur la politique sociale... pas pour le pouvoir. De toute façon, le pouvoir que l'on a reste limité, même en tant que président de CPAS. Il est parfois si difficile de changer une chose minime, qu'on a envie de mettre son énergie ailleurs, là où on peut avoir un impact et où l'on sent que « ça en vaut la peine ». Car, sur mes 20 années d'expérience professionnelle, dont quatre en politique, je n'ai jamais été autant harcelée et malmenée que dans ma fonction politique... Attention, cela reste une expérience extraordinaire très riche au niveau humain, et formatrice, pour laquelle je n'ai aucun regret, mais je comprends que certaines femmes ne souhaitent pas resigner pour un deuxième mandat.



L'indexation des recettes: une réponse suffisante face à l'inflation et aux défis énergétiques?

Etude Finances Locales 2023

Après trois années d'une complexité inédite et durant lesquelles les pouvoirs locaux ont fait preuve d'une admirable réactivité, de multiples défis les attendent encore: la gestion de la crise énergétique, le soutien à l'économie locale, la mise en œuvre d'une mobilité douce, le renforcement de la cohésion sociale...

La forte inflation qui a marqué en profondeur le paysage économique local a provoqué un choc financier brutal. **De quels moyens les communes disposent-elles pour l'affronter? L'indexation des recettes communales sera-t-elle suffisante pour absorber ce choc? Quelle marge financière laisse-t-elle aux communes pour relever les défis énergétiques?**

Notre étude Finances Locales 2023 vous apporte des éléments de réponse concrets et chiffrés.

Nous vous invitons à retrouver nos analyses et nos conclusions ainsi que les brochures détaillées sur belfius.be/etudes.

Belfius

> William Verstappen, Conseiller chez Brulocalis

PREMIERS RÉSULTATS DU GT FINANCES COMMUNALES INITIÉ PAR LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

Les crises successives (covid, inondations, conflit ukrainien et ses déflagrations énergétiques et inflationnistes, accueil des réfugiés...) ont durablement secoué les finances publiques. Aucun niveau de pouvoir n'a été épargné. Les déficits se sont creusés et les perspectives pour l'avenir annoncent des lendemains compliqués. Au niveau local, le choc a été immense: alors que nos communes avaient retrouvé, en 2020, une bonne santé financière, les trois dernières années ont vu leurs budgets plonger dans le rouge et les réserves fraîchement reconstituées se tarir. Pire encore, aux crises conjoncturelles inédites s'est greffé un emballement des reports de charges qu'elles subissent des autres niveaux de pouvoir. C'est dans ce contexte délicat qu'un groupe de travail (GT) spécifique, chargé d'examiner la soutenabilité des finances locales et d'appréhender les enjeux posés par la situation budgétaire des pouvoirs locaux bruxellois, a été mis en place en février 2022 au sein de la Conférence des bourgmestres. Brulocalis en prépare les travaux et en assure le secrétariat, soutenue par l'expertise de la Fédération des Secrétaires communaux et celle des Receveurs communaux. En voici les premiers résultats.



Ce GT dit *Finances communales* a tout de suite été opérationnel. Outre la longue expérience des cinq bourgmestres désignés par la Conférence, les travaux ont été préparés par plusieurs notes détaillées de Brulocalis et de la Fédération des Receveurs communaux. Les contributions de ces forces vives ont permis de dresser un état des lieux précis de la situation des communes tout en déterminant le cadre et le champ d'action du GT.

Face à l'acuité des difficultés financières auxquelles les administrations locales sont confrontées, les menaces qu'elles font peser sur leur fonctionnement et, à terme, sur les missions et services qu'elles offrent aux citoyens, la volonté a été d'élaborer un éventail de propositions d'actions concrètes et réalistes tant au niveau local, régional et fédéral.

GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR

Des pistes prospectives chargées de préparer l'avenir ont également été avancées avec l'objectif de nourrir la réflexion. Si des demandes fermes sont adressées aux autorités supérieures, notamment en ce qui concerne le phénomène des reports de charges (police, aide sociale, pension, ...), les solutions proposées sont aussi le résultat d'un processus d'inspection: les communes disposent de plusieurs leviers sur lesquels elles peuvent directement agir. Ils demanderont sans doute de prendre des décisions courageuses et des initiatives fortes au niveau des dépenses ou de la bonne gouvernance. Gage de réussite, les voies de la concertation et de la collabora-

tion ont été privilégiées. Entre les communes certainement, mais aussi avec la Région et le fédéral.

Au niveau régional, le ministre des Pouvoirs locaux Bernard Clerfayt a été très vite associé aux travaux, durant lesquels il s'est engagé à soutenir et accompagner le GT dans ses démarches. Il a très vite été rejoint par le ministre des Finances et du Budget Sven Gatz, eu égard à ses compétences également essentielles pour le niveau local. Soulignons ici leur disponibilité ainsi que celle de leur cabinet respectif.

En ce qui concerne le fédéral, plusieurs canaux ont été utilisés ou activés, à l'instar du SPF Finances, notamment via les concertations bisannuelles avec les unions des villes et communes ou encore dans le cadre des États généraux de la police et de la CMFE dont la dernière livrée du Trait d'Union a consacré son dossier thématique¹. Menés à un rythme soutenu au cours de ces derniers mois, ces échanges ont porté leurs premiers fruits et ont abouti à plusieurs avancées concrètes dont voici le résumé.

1. Habilitation légale à lever des redevances

L'insertion de cette habilitation légale à portée générale dans la Nouvelle Loi Communale (NLC) est une demande historique déjà portée par Brulocalis lors de la précédente législature et réitérée en 2019 dans le Mémoire régional 2019 de la Conférence des bourgmestres et de Brulocalis.

Si la commune jouit d'une autonomie fiscale constitutionnelle pour lever des taxes, en ce qui concerne les redevances, elle ne peut pas s'auto-

> Le but de ce GT est de réunir les communes bruxelloises autour de la question des finances communales.

1. Voir Trait d'Union numéro 134, Mai-Juin 2023.



saisir pour mettre à charge du citoyen le paiement obligatoire d'une somme. L'intervention préalable du législateur est indispensable car la redevance n'est levée qu'en vertu d'une norme législative. Le danger de l'absence d'une base légale expresse est la requalification de la redevance en taxe (celle-ci étant alors irrégulièrement perçue). Qui plus est, en cas d'annulation du règlement-redevance communal, l'autorité serait contrainte de rembourser intégralement les sommes indûment perçues. Il est inutile de démontrer l'impact négatif que pourrait engendrer cette insécurité juridique sur les finances des communes.

Afin de combler ce vide, Bruxelles Pouvoir locaux (BPL) a été chargée par son ministre de tutelle d'élaborer un projet d'ordonnance visant à introduire expressément dans la NLC cette habilitation légale. Ce texte devrait bientôt être soumis au gouvernement et ensuite, pour avis à Brulocalis.

2. Synergies entre communes et CPAS

De nombreuses communes et leur CPAS n'ont pas attendu ce GT pour formaliser des initiatives conjointes. Au niveau légal, les CPAS ont déjà l'obligation de remettre à la tutelle régionale en annexe à leur budget un rapport «*relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune visé à l'article 26bis §5 de la loi organique*»².

L'objectif est de pouvoir partager les expériences locales et les formaliser dans un guide méthodologique de bonnes pratiques, rédigé par BPL, visant à accompagner les communes à instaurer et renforcer les synergies avec leur CPAS. Dans cette optique, un GT spécifique a été mis en place.

3. Centrales d'achat

Le groupe de travail intercommunal *Marchés Publics* déjà en place a été chargé d'identifier l'ensemble des centrales de marchés recensées auprès des pouvoirs locaux afin d'en publier la liste sur Internet. Au niveau régional, outre le dénombrement des marchés/centrales accessibles par le niveau local, le ministre des Pouvoirs locaux a demandé à BPL d'explorer les différentes pistes permettant une centralisation des marchés publics pour les pouvoirs locaux. La Fédération des Secrétaires communaux est également consultée à ce sujet.

4. Intercommunalisation, ou mise en commun de services

Le principe de *supracommunalité* n'est pas neuf, mais il se profile de plus en plus comme l'une des solutions d'avenir. L'objectif est de réunir des communes autour d'un projet afin de favoriser la mutualisation des moyens et les économies d'échelles. Encore faut-il en déterminer le cadre et l'objet.

La gestion des piscines communales a été désignée comme projet pilote³. Le constat est prégnant depuis de nombreuses années:

> Un règlement-taxe «*sur les antennes de télécommunications, d'émissions de signaux et d'échanges d'informations par voie hertzienne*» sera bientôt adopté par l'ensemble des communes de la Région.

Bruxelles ne dispose pas d'assez de piscines, pour diverses raisons. Plusieurs chantiers de rénovation sont concomitamment en cours, de nouveaux projets ont été abandonnés ou ralentis, et l'augmentation des coûts énergétiques liés à l'exploitation de ces structures questionne leur existence même. Afin de pallier ces difficultés et d'assurer la pérennité de ces infrastructures, une gestion supracommunale permettrait d'en maximiser l'usage tout en diminuant les coûts d'exploitation.

Une première réunion entre les gestionnaires de piscines et les représentants communaux s'est tenue fin 2022. Elle a abouti à l'établissement d'un cadastre visant à identifier le catalogue des synergies et économies possibles, mais aussi au lancement d'une étude afin de déterminer la meilleure structure juridique pour l'accompagner.

5. Fiscalité

- Taxes sur les antennes GSM, les mâts et les pylônes

Depuis plus de vingt ans, un important contentieux subsiste en matière de taxe sur les antennes GSM, entre les communes bruxelloises et les opérateurs, de l'ordre de plusieurs millions d'euros non perçus par les pouvoirs locaux.

Afin de remédier à cela, un groupe de travail idoine a abouti à l'élaboration d'un règlement-taxe commun au niveau des communes bruxelloises. Intitulé règlement-taxe «*sur les antennes de télécommunications, d'émissions de signaux et d'échanges d'informations par voie hertzienne*», celui-ci sera adopté prochainement par l'ensemble des communes de la Région⁴.

- Additionnels communaux

Les additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier représentent à eux seuls, selon les budgets initiaux 2023, 70% des recettes fiscales et 40% des recettes totales des administrations locales. Il est donc naturel que les regards se portent sur ces deux sources de revenus, essentielles pour les communes.

Impôt des Personnes Physiques (IPP)

En novembre 2022, à l'initiative de Brulocalis et de la Fédération des *Receveurs communaux*

2. Circulaire budgétaire 2023/13 du 24 juillet 2023 relative à l'élaboration du budget des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale (exercice 2024). L'article 26bis §5 précise que : «*Le comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre et au budget de la commune*».
3. La Région a par ailleurs dégagé une enveloppe de 2 millions d'euros à cet effet.
4. Voir l'actualité du 17 juillet 2023 publiée à ce sujet sur notre site Internet : <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/reglement-unique-entre-communes-bruxelloises-pour-les-antennes-gsm>

bruxellois, un après-midi d'étude consacré aux additionnels à l'impôt des personnes physiques a été organisé au SPF Finances, en présence des différents services fédéraux concernés et BPL. Pour la première fois depuis l'instauration du mécanisme de versements anticipés en 2017, toutes les parties prenantes étaient réunies autour de la table. Lors de cette rencontre, les représentants bruxellois ont pu prendre connaissance des services supplémentaires que le SPF est susceptible de fournir aux communes.

Des propositions concrètes ont également été formulées par les receveurs afin d'améliorer les informations du décompte 173x fourni aux communes, et ce en vue d'assurer une meilleure prévisibilité budgétaire. Le SPF s'est montré sensible à ces demandes. Le suivi de ce dossier est actuellement effectué via les réunions de concertation bisannuelles entre les unions des villes et communes et le ministère⁵.

Précompte immobilier (Pr.I.)

Les recettes du Pr.I. représentent, en 2023, 40% des recettes fiscales et le tiers des recettes totales ordinaires. Elles sont proportionnellement les plus importantes pour les communes, raison pour laquelle le GT *Finances communales* y porte la plus grande attention. La marge de manœuvre est cependant limitée, le Pr.I. étant un impôt dit *multi-niveau*. Si l'essentiel des recettes aboutit dans les caisses communales, le Pr.I. est déterminé au niveau fédéral et collecté par la Région (Bruxelles-Fiscabilité). La demande des autorités locales à ce sujet est claire: une meilleure perception de cet impôt est possible, et les communes veulent s'assurer que tout soit mis en œuvre afin que ce qui doit fonctionner, fonctionne.

Les écueils sont nombreux. Le niveau fédéral fait preuve d'inertie. Pour rappel le Pr.I. repose sur un cadastre anachronique qui engendrerait pour les communes un manque à gagner estimé entre 5% et 10% du produit des recettes totales, soit, entre 45 et 90 millions d'euros pour l'année 2023. Or, le fédéral rechigne à investir dans ce service puisqu'il n'en récolte plus les fruits depuis le 1er janvier 2018 et la reprise de cet impôt par la Région bruxelloise.

Si elles n'ont pas directement d'emprise sur les indices de valeurs déterminés par le fédéral, les communes peuvent en revanche intervenir au niveau des caractéristiques des biens. Afin d'effectuer ces mises à jour, la plupart d'entre elles ont directement dépêché au cadastre un fonctionnaire avec pour résultat des rentrées financières croissantes. Malheureusement, ce travail est actuellement entravé par des limitations dans le nombre de dossiers traités et les mises en conformité avec le prescrit du RGPD.

Au niveau régional, les avancées sont beaucoup plus tangibles. Outre l'accompagnement que Bruxelles Fiscalité offre aux communes dans la mise à jour du cadastre, un projet pilote a été lancé

entre l'administration régionale et la Ville de Bruxelles afin de «nettoyer» les parcelles cadastrales bénéficiant d'exonérations. Les premiers résultats donnant pleine satisfaction, le ministre du Budget devrait étendre progressivement ce projet à l'ensemble des communes. Une démarche identique de vérification est en cours pour les parcelles immunisées par la mainmorte⁶ et donc exonérées de précompte. Là encore, il a été demandé à la Région que les listings reçus du fédéral fassent l'objet d'un contrôle minutieux.

En matière de précompte, le GT s'est également lancé dans une réflexion prospective. Sur initiative du GT, la Région a procédé à un premier examen détaillé de la faisabilité, au niveau communal, de la mise en œuvre d'un Pr.I. différencié. Cette possibilité existe pour les communes de la Région flamande depuis l'exercice d'imposition 2019⁷. Elles peuvent déterminer des exonérations et des réductions, ou toute autre forme de différenciation avec des taux plus bas, des centimes additionnels communaux établis sur le précompte immobilier⁸. À ce jour, il est utilisé par huit communes du nord du pays.

Si avec la prime *BeHome*, accordée dans plusieurs communes et qui réduit le montant du Pr.I. pour le propriétaire habitant son bien, le principe de Pr.I. différencié existe déjà dans les faits à Bruxelles, il s'agit ici d'autoriser les communes à différencier leurs centimes additionnels.

Auditionné au Parlement wallon dans le cadre de la réflexion en cours sur une réforme régionale globale de la fiscalité immobilière, le professeur de droit fiscal Marc Bourgeois évoquait la philosophie de ce principe: «*Des centimes additionnels peuvent être différenciés à l'IPP au niveau de la Région, pourquoi ne serait-il pas fait des centimes potentiellement différenciés au précompte immobilier en fonction des choix politiques qui sont menés par les communes et qui sont des choix de subsidiarité?*»⁹

«*L'amélioration d'un précompte immobilier différencié*» a d'ailleurs été intégrée en septembre 2022 comme l'une des finalités de la base de données Urbis Source authentique en cours d'élaboration par Paradigm (ex-CIRB). Cet outil régional vise à identifier l'ensemble des parcelles cadastrales et des droits réels qui y sont affectés en croisant et centralisant les données d'une quinzaine de services publics bruxellois.

La possibilité pour les communes bruxelloises de mettre en œuvre un Pr.I. différencié demeure à l'étude. Elle fera sans doute l'objet d'arbitrages politiques et devra, le cas échéant, être formalisée par voie d'ordonnance. Si elle devait voir le jour, cette option ne le sera pas avant la prochaine législature. En attendant, à l'approche des échéances électorales, les bruits d'une potentielle régionalisation du cadastre dans le cadre d'une nouvelle réforme de l'État se font entendre. Cette décision ouvrirait pour les communes de nouvelles perspectives.

5. Voir l'actualité du 1er décembre 2022 publiée à ce sujet sur notre site Internet : <https://brulocalis.brussels/fr/actualites/additionnels-ipp-brulocalis-et-la-federation-des-receveurs-communales-initient-une>
6. Certains bâtiments situés à Bruxelles sont historiquement exemptés du paiement du PRI et des additionnels communaux (écoles, hôpitaux, lieux de culte, ambassades, administrations publiques, etc.). Ces exemptions sont appelées «mainmortes».
7. Voir article 4 du décret flamand du 18 mai 2018 modifiant l'article 41 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale, et en ce qui concerne l'affinement de la compétence fiscale du conseil communal, M.B., 11 juin 2018.
8. Le *précompte immobilier et la fiscalité immobilière*, Rapport au Parlement de Wallonie, de Monsieur le Député Paul Furlan, Rapport introductif sur le précompte immobilier et la fiscalité immobilière en application de l'article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie avec la collaboration de Messieurs Benoit Bayenet et Marc Bourgeois, février 2021, p. 147.
9. Commission du budget et des infrastructures sportives, Parlement wallon, session 2020-2021, compte rendu intégral, n°166, 26 avril 2021, p. 50.

6. Reports de charges

Il s'agit sans doute de l'enjeu le plus important pour les communes, mais aussi celui sur lequel elles ont le moins d'emprise. Les *reports de charges* ou *transferts de charges* consistent à renvoyer, totalement ou partiellement, les conséquences financières d'une décision prise par un niveau de pouvoir (ici les gouvernements régionaux et fédéraux) à un autre niveau de pouvoir (en l'occurrence les pouvoirs locaux). Le phénomène n'est pas neuf, mais il a pris ces dernières années une telle ampleur qu'il en devient intenable pour le niveau local, au confluent des décisions prises par les autres niveaux de pouvoir.

Pourtant, tant dans les mémorandums régional de 2018 et fédéral de 2019, la Conférence des bourgmestres et Brulocalis n'ont eu de cesse d'appeler au respect du principe de neutralité budgétaire.

Ce principe implique que le niveau décisionnaire doit chaque fois évaluer les répercussions financières et administratives sur les pouvoirs locaux de toute décision projetée. En cas d'impact négatif sur les finances et la gestion des pouvoirs locaux, l'autorité concernée doit prendre les mesures compensatoires requises.

Plutôt que de diminuer, ces reports de charges connaissent une croissance préoccupante. Les exemples sont nombreux : police, pensions, aides sociales, revalorisation barémique des agents des pouvoirs locaux, obligation de co-financement de projets non sollicités, etc.

Avec l'accroissement des déficits et la nécessité de respecter les prescrits européens, les marges de manœuvre se restreignent et la tentation est grande pour les niveaux de pouvoir supérieurs de ne pas entièrement assumer le poids de leurs décisions...

Ce phénomène n'a pas échappé à la Commission de suivi pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui a présenté à Strasbourg, le 27 octobre 2022, son rapport pour la Belgique au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux¹⁰.

Dans ses recommandations générales, la Commission «*exprime sa préoccupation*» concernant «*le manque de dialogue et de consultation entre les niveaux fédéral et local sur les décisions ou initiatives du gouvernement qui ont un impact direct ou indirect dans le domaine des collectivités locales*».

Elle demande également «*d'établir aux niveaux pertinents et de manière explicite le principe de la neutralité budgétaire, selon lequel les décisions et règles des niveaux fédéral ou régional qui ont un impact sur les compétences et les activités des communes devraient être accompagnées de financements adéquats*» et d'éviter «*de décentraliser vers les collectivités locales des tâches ou des*



> Une meilleure perception des recettes du précompte immobilier (Pr.I.) par les communes est réclamée.

responsabilités sans mettre en place des ressources financières suffisantes. Les transferts de compétences doivent être accompagnés des financements correspondants».

Les communes bruxelloises ne sont pas les seules à subir le poids croissant de ces reports puisque sous la pression des pouvoirs locaux wallons, la Région wallonne a saisi le CODECO en mars 2022 afin qu'un groupe de travail interfédéral soit mis en place pour analyser et proposer des pistes de réponse aux conséquences d'une série de politiques fédérales sur les finances locales. La Région bruxelloise a d'emblée soutenu la proposition. Le périmètre porte sur les matières dont le fédéral a la charge, à savoir les pensions et la fiscalité (Tax-Shift et revenu cadastral), ainsi que les dépenses dites de transfert (revenu d'intégration sociale, zones de secours et zones de police).

S'il convient de saluer l'initiative, on ne peut toutefois que regretter que le fédéral n'ait pas marqué son accord pour associer des représentants des pouvoirs locaux à ces discussions. Néanmoins, force est de constater qu'avec l'ouverture de ce débat, les lignes bougent du côté du fédéral, mais aussi au niveau régional.

En effet, dans le cadre des discussions menées par la Vivaldi sur le projet de réforme fiscale, les ministres du Budget des trois régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adressé le 20 mars dernier un courrier au ministre fédéral des Finances dans lequel ils s'exprimaient en faveur d'une compensation financière, par le gouvernement fédéral, de mesures prises qui viendraient diminuer leurs recettes liées à l'impôt des personnes physiques. Cette demande de neutralité de la réforme a été réitérée au Premier ministre lors de réunions bilatérales avec les ministres signataires¹¹.

Si le principe de neutralité budgétaire avait été consacré par le gouvernement wallon dans sa Déclaration de politique régionale en 2019, «*le gouvernement veillera au respect du principe de neutralité budgétaire de ses décisions sur les finances communales*»¹²; le gouvernement bruxellois se limitait quant à lui à porter «*une attention particulière à l'impact budgétaire des réformes régionales sur la capacité des communes à mener leurs politiques*»¹³.

Or, avec sa récente prise de position à l'égard du fédéral, les communes seraient légitimement en droit de revendiquer une attitude similaire à leur égard et voir, enfin, ce principe consacré dans le prochain accord de gouvernement.

10. Voir https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a863e4

11. *La Libre Belgique*, 13 juin 2023.

12. Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024, p.106.

13. Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune, Législature 2019-2024, p.116.

ET LA SUITE ?

Les travaux du GT se poursuivent et de nouvelles propositions seront sans doute formulées dans les prochains mois. Il convient d'engendrer un maximum d'avancées concrètes, en ce compris des *quick wins*, et tirer profit de la dynamique positive dans laquelle les réunions se déroulent.

L'attention porte notamment sur la *Dotation Générale aux Communes* (DGC), dont la réforme est envisagée. L'une des adaptations viserait le mécanisme d'indexation, actuellement plafonné à 2% (contre 3,5% pour le Gemeentefonds en Flandre et pour le Fonds des Communes en Wallonie¹⁴, indexation + 1%).

Pour rappel, en octobre 2022 et face à la poussée inflationniste, la Région avait dégagé un supplément de 14 millions d'euros, faisant passer l'indexation réelle de la DGC de 2% à 5,5%. Une enveloppe complémentaire de 15 millions d'euros est prévue pour 2023. D'autre part, le ministre des Pouvoirs locaux a fait part de la possibilité, pour les communes qui le souhaitent et dans un contexte de remontée historique des taux d'intérêts, d'être accompagnées par le *Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales* (FRBTRC) en matière de gestion de la dette. Dans le cadre de ses missions, le FRBTRC peut également intervenir auprès des communes en manque de liquidités. Le dispositif actuel prévoit l'octroi d'un prêt de trésorerie et le suivi par un inspecteur régional qui accompagne les communes, afin d'identifier les pistes d'assainissement possibles. En juillet 2023, il a d'ailleurs été annoncé qu'une nouvelle capacité d'emprunt d'un montant total de 30 millions d'euros sera mise à disposition des communes en 2023 et 2024, soit 15 millions d'euros par an.

Ces initiatives ne sont pas anodines. La Région a conscience que les communes se trouvent à un moment crucial de leur longue existence: «*La Région bruxelloise sait à quel point son échelon local caractérise et façonne son fonctionnement et son avenir. La porosité entre les deux niveaux de pouvoir est tangible et dès lors, le financement pérenne et juste des communes constitue une donnée fondamentale*

de notre équation communes-Région pour réaliser l'objectif d'un meilleur service rendu aux citoyens bruxellois»¹⁵.

Dès lors, dans ce contexte difficile, les résultats acquis ne se mesurent pas uniquement sur les plans financiers et budgétaires. Ils revêtent également une portée hautement symbolique et relèvent de l'exercice même de notre démocratie.

Sans véritable changement de paradigme, les communes se trouveront bientôt aculées, avec le risque réel de les voir devoir effectuer des choix dans leurs services aux citoyens.

C'est ce message que la Conférence des bourgmestres bruxellois avait déjà porté dans une carte blanche publiée en décembre 2021¹⁶. Ils y évoquaient l'alourdissement des charges liées aux décisions prises par les autres niveaux de pouvoir, véritable menace pour la démocratie: «*Les communes asphyxiées mettent en danger notre modèle démocratique. Les risques sont en effet bien réels que les communes bruxelloises doivent bientôt opérer des choix cornéliens: fermer des départements? Des écoles? Limiter les services? Comment distinguer l'essentiel de l'accessoire?*».

Alors que la confiance envers les politiques n'a jamais été aussi ébranlée, le niveau communal demeure celui dont le citoyen se sent le plus proche. Mais ce lien est lui aussi menacé. Les bourgmestres expliquaient qu'«*étouffer les communes, c'est étouffer la démocratie. C'est aussi, involontairement sans doute, jouer le jeu des populistes et des «démocratico-sceptiques*». Si les communes ne sont plus en mesure de remplir leur rôle et si les citoyens ne reçoivent plus les services qu'ils peuvent en attendre, alors le fossé envers le politique se creusera davantage». Il est temps que cet appel soit entendu.

Ainsi, la soutenabilité des finances locales et la confiance des citoyens envers les institutions sont les deux faces d'une même pièce, et constitueront sans nul doute les enjeux majeurs des prochains scrutins de 2024. 

14. Celui-ci dépend chaque année du montant de l'inflation et donc varie.

15. Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2022, Rapport fait au nom de la commission des Finances et des Affaires Générales, session ordinaire 2021-2022, A 558/2, 20 juin 2022, p. 20.

16. *Le Soir*, 20 décembre 2021. <https://www.lesoir.be/413481/article/2021-12-20/des-communes-asphyxiees-cest-la-democratie-en-danger>

Révélez vos ambitions

ICHEC FORMATION CONTINUE

Développeur de Talents



SECTEUR PUBLIC | RH | MANAGEMENT | FINANCE | MARKETING | ENTREPRENEURIAT

WWW.ICHECFORMATIONCONTINUE.BE

> Propos recueillis par Quentin Vanhay, Chargé de communication externe, et William Verstappen, Conseiller, chez Brulocalis

CHRISTOS DOULKERIDIS : « IL N'EST PAS ENVISAGEABLE DE LAISSER LES COMMUNES DANS UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE »

Alors que le groupe de travail (GT) Finances communales est toujours en cours et que ses travaux se poursuivent, Brulocalis a interviewé son président, Christos Doulkeridis, également bourgmestre de la commune d'Ixelles. L'occasion de revenir sur la genèse de ce GT, ses objectifs, mais aussi sur l'atmosphère qui y règne et sur le liant qu'il permet de renforcer entre les différentes communes bruxelloises.



> Christos Doulkeridis, bourgmestre d'Ixelles et président du GT Finances communales.

Monsieur le bourgmestre, pouvez-vous commencer par nous rappeler pourquoi ce GT a été mis en place ? Quel est son but et quelles sont les prochaines échéances ?

Christos Doulkeridis (C. D.) : Rappelons tout d'abord que la question des difficultés liées aux finances communales est une vieille histoire, qui se posait déjà lorsque j'étais secrétaire d'État entre 2009 et 2014. À l'époque, les communes avaient obtenu un refinancement de la part de la Région, ce qui avait permis un rééquilibrage des dites finances. Aujourd'hui, certaines communes parviennent à garder cet équilibre, là où d'autres sont dans une situation plus délicate, expliquant une mise sous tutelle régionale qui conditionne les décisions budgétaires.

Le covid a été un moment charnière très important, puisqu'il a mis fin à une certaine situation de stabilité qui régnait au sein des pouvoirs locaux et de leurs finances. Il y a également eu la dernière réforme fiscale fédérale, qui a profondément impacté les

communes sans apporter de compensation, ainsi que la régionalisation de la gestion et/ou de la perception d'une série de taxes, comme celle sur le précompte immobilier (Pr.I.).

Puis est arrivée la guerre en Ukraine, et l'augmentation vertigineuse de l'ensemble des prix – parfois jusqu'à 50% – qui a évidemment eu un impact sur des décisions prises auparavant. Cet impact se ressent par exemple sur les chantiers entrepris par les pouvoirs locaux pour la rénovation de structures comme les piscines, les musées, les salles de sport... Cela s'ajoute aux frais de personnel et à la revalorisation barémique qui a été décidée sous cette législature. Tout ce contexte a évidemment un impact sur l'équilibre des finances communales.

Tous les pouvoirs locaux ne sont cependant pas concernés de la même façon. Il existe évidemment des réalités financières et budgétaires différentes, ce qui permet d'avoir plus ou moins d'amplitude pour pallier ces difficultés. Il y a par exemple des communes qui ont plus d'écoles, de piscines, de salles de sport, de salles de spectacles... Et d'autres qui en ont moins. Cela joue forcément sur la capacité à pouvoir atteindre un équilibre budgétaire et fiscal.

Après ce constat que l'ensemble des pouvoirs locaux étaient concernés par cette réalité, nous avons décidé de mettre en place ce GT afin de mutualiser les efforts, d'avoir un dialogue avec la Région et le fédéral, et de réfléchir sur les différents aspects qui constituent les points de tension au niveau de l'équilibre budgétaire et les pistes pour pouvoir y répondre. La volonté est de se soutenir les uns les autres, d'échanger les bons conseils, et de voir comment mieux travailler avec la Région. Région qui, rappelons-le, est elle-même dans une situation financière critique et qui ne peut plus soutenir les communes comme par le passé.

Ce GT représente-t-il un intérêt particulier au niveau de votre commune ?

C. D. : Il est tout d'abord bon de remettre en mémoire le fait que, quand on devient bourgmestre, on hérite de toute une série de décisions qui ont déjà été prises auparavant. On a énormément de chantiers qui ont été lancés sur la précédente législature et dont on hérite et qui sont parfois très importants. Prenons par exemple la rénovation de la maison communale d'Ixelles qui était indispensable : c'est un énorme travail qui s'étale sur quinze voire vingt ans, et qui subit des inflations de prix qui sont pour le moment incroyables. Il y a également le cas du CPAS, sur lequel on avait un peu « mis le couvercle de la marmite », en faisant fi de la crise sociale. Résultat : il a fallu se résoudre à augmenter de 20% les dépenses en dotation pour le centre.

Ces réalités ont évidemment un impact énorme sur les finances, ce qui fait que le statu quo budgétaire n'est plus possible. De ce fait, nous avons dû toucher à la fiscalité, ce qui n'est jamais de gaieté de cœur vu le taux de taxation déjà élevé. Nous devons donc trouver en parallèle des solutions, des pistes de recettes, et des mécanismes qui immunisent nos finances le plus possible.

Parmi les éventuelles nouvelles pistes de recettes, il faudrait peut-être réfléchir à harmoniser certaines compétences, et travailler en collaboration avec les autres communes pour gérer ensemble les Infrastructures qui bénéficient à un public beaucoup plus large que celui de la commune sur laquelle elles sont situées, comme les piscines ou les infrastructures sportives.

Il faut en tout cas éviter au maximum d'entrer dans un cercle vicieux, entre la population qui subit une diminution de son pouvoir d'achat et subit la crise, et la commune qui doit veiller à l'équilibre de ses recettes en touchant notamment à la fiscalité.

En résumé il n'y a pas réellement de contexte propre à la commune d'Ixelles, mais il est clair que cette réalité nous met également dans une situation budgétaire délicate. Sans compter les investissements en cours et à venir qui s'avèrent nécessaires, comme pour la lutte contre le changement climatique, et dont les effets à court termes ne sont/seront pas directement perceptibles.

Outre ces premières pistes que vous venez d'évoquer, y a-t-il eu d'autres éléments de solution et résultats qui ont été trouvés jusqu'à présent ?

C. D. : *Dans un premier temps, il faut veiller à améliorer la perception d'un certain nombre de recettes qui nous sont dues, et qui sont parfois bloquées pour des questions de personnel, de transparence ou de timing. Cela concerne par exemple le Pr.I. ou encore l'impôt sur les personnes physiques (IPP), et qui peuvent impliquer différents niveaux de pouvoir (régional et/ou fédéral).*

Il y a également la nécessité d'une réflexion sur l'évolution de certaines taxes telles que le Pr.I. ; sur la mobilité et les outils à mettre en place pour répondre à la transition qui a lieu en ce moment, et qui nécessite des moyens très importants comme nous avons pu le voir récemment avec la zone d'accès limité (ZAL) mise en place à la chaussée d'Ixelles ; sur le concept de supracommunalité et la possibilité de travailler entre communes sur certains projets ; sur les synergies à créer ou à approfondir entre les communes et les CPAS ; sur la gestion commune d'infrastructures et/ou de secteurs dont le public ne s'étend pas au seul territoire communal, tels que précités (les piscines, la culture, les centres sportifs, les établissements scolaires, etc.).¹

Je ponctuerai en rappelant que les communes sont, faut-il encore le préciser le dernier maillon de la chaîne institutionnelle, et dont les obligations sont plus que jamais visibles. On le voit par exemple depuis le covid, avec une population qui ne dispose pas toujours d'un jardin de plus en plus demandeuse d'espaces publics corrects. Vu ce rôle prépondérant, il n'est pas envisageable de laisser les communes dans une situation de précarité financière, tout en attendant de celles-ci, et c'est bien normal, une grande rigueur budgétaire.

D'un point de vue pratique, comment s'organise ce GT ?

C. D. : *Tout d'abord, je tiens à remercier Brulocalis pour leur contribution et leur partage de compétences très précieuses pour ce GT. Compétences qui ont pu être mise au profit de l'ensemble des communes.*

La Conférence des bourgmestres qui est à l'initiative de ce GT est l'un des organes les plus précieux dont nous disposons au niveau politique pour le moment, car c'est un endroit où les jeux politiques et la surenchère n'existent pas. C'est un lieu où l'on se partage les bons tuyaux, où l'on se parle de manière respec-

teuse et où l'on réfléchit dans l'intérêt général, sans dépendre d'un quelconque spectacle politique. Ce respect-là est indispensable, puisque les thématiques qui nécessitent une collaboration sont de plus en plus importantes.

Le cadre des réunions en Conférence des bourgmestres ne suffisait plus et nous avons donc instauré ce groupe de travail, qui permet d'aller un peu plus loin dans les réflexions autour des finances communales. Nous veillons également à ce que les différentes couleurs politiques soit représentées, ce qui contribue à la flexibilité dans l'approche que l'on a des situations de communes qui sont différentes, et qui nécessitent que l'on soit encore plus subtils dans la diversité des points de vue qui peuvent s'exprimer.

Et on accepte cela aussi parce que l'on n'est pas là pour se mesurer les uns les autres, mais pour travailler en tenant compte de tout le monde. C'est un précieux état d'esprit qui permet de s'inscrire dans une approche constructive et positive.

Comment voyez-vous l'avenir ?

C. D. : *Ça va être une année compliquée parce qu'il va y avoir les élections. Et on sait que c'est une période qui peut cristalliser les tensions et les divergences. Ce qui est essentiel, c'est que l'expertise s'améliore, et que le dialogue avec la Région se poursuive pour avoir des outils techniques qui nous permettent de faire des politiques plus intelligentes, plus équitables, plus justes et fondamentales. Une logique qui me semble tout à fait perçue et comprise par les ministres Bernard Clerfayt, ministre des Pouvoirs locaux ; et Sven Gatz, ministre des Finances.*

Il est clair que l'on doit avancer dans un certain nombre de pistes et des mécanismes qui nous permettront d'être plus efficaces, plus efficaces au niveau de la gouvernance budgétaire. D'où l'importance de dialoguer entre les communes, avec la Région, et même idéalement avec le fédéral. Et je continuerai à utiliser le temps et l'énergie dont je dispose pour essayer de construire cela le plus longtemps possible.

Si vous deviez instaurer une mesure phare, quelle serait-elle ?

C. D. : *J'en citerai deux : le Pr.I. différencié qui me semble être l'une des pistes les plus intéressantes ; et le système de ZAL au niveau de la mobilité qui permettrait d'être plus subtil au niveau des mesures que l'on met en place et de leur impact sur les usagers.*



1. NDLR : ces différentes pistes sont approfondies dans l'article ci-avant : « Premiers résultats du GT Finances communales initié par la Conférence des bourgmestres ».

> Propos recueillis par William Verstappen, Conseiller chez Brulocalis

QU'EN EST-IL DES AUTRES MEMBRES DE CE GT FINANCES COMMUNALES ?

Présidé par le bourgmestre d'Ixelles Christos Doukeridis (voir interview ci-avant), le GT Finances communales réunit Catherine Moureaux, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean ; Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek ; Benoît Cerexhe, bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre et Olivier Maingain, bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert. Messieurs Cerexhe et De Wolf ont à leur tour répondu à nos questions.



> **Olivier Maingain, bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert.**



> **Benoît Cerexhe, bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre.**



> **Catherine Moureaux, bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean.**



> **Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek.**

Quelle est la situation actuelle de votre commune ?

Vincent De Wolf (V. D. W.): *à l'instar des autres communes, nous avons été impactés par les conséquences de la crise énergétique qui succédait déjà à celle du covid, lesquelles ont eu une incidence importante sur les finances des communes. En 2023, les indexations successives du personnel communal et du CPAS liées à l'inflation ainsi que les dotations communales au CPAS et à la zone de police – qui ont été revues à la hausse – ont fortement impacté le budget de la commune. Dans un tel contexte, le bouclage de ce dernier fut un véritable tour de force. De nombreuses réunions ont d'ailleurs été nécessaires pour atteindre nos objectifs. Et, malgré les difficultés*

liées à la conjoncture et grâce à un travail minutieux, nous avons réussi à atteindre l'équilibre budgétaire, mais nous avons également diminué l'impôt des personnes physiques (IPP) de 6,7 à 6,3 tout en n'augmentant pas le précompte immobilier. Nous sommes la seule commune à Bruxelles à avoir pris cette décision.

Benoit Cerexhe (B. C.): *Malgré les crises successives de ces deux dernières années (covid, guerre en Ukraine et crise énergétique) qui ont provoqué par un effet boule de neige une inflation galopante, voire record, entraînant une indexation de +16,6% en frais de personnel, la situation financière de Woluwe-Saint-Pierre est en équilibre. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse qui nous a conduit à réaliser des*

économies de dépenses sans porter atteinte aux services à la population, et le tout sans augmenter la fiscalité sur nos habitants. Depuis 2013, l'impôt sur les personnes physiques (IPP) est bloqué à 6% et le précompte immobilier à 2.200 centimes additionnels. Woluwe-Saint-Pierre reste donc la 2^{ème} commune la moins taxée de la Région bruxelloise. Le coût de la vie a considérablement augmenté pour la population, il faut privilégier toutes les autres pistes plutôt que d'aller chercher l'argent dans le portefeuille du contribuable.

Quel regard portez-vous sur l'avenir ?

V. D. W.: *Nous souhaitons garder ce cap en poursuivant la diminution de l'IPP tout en ne touchant pas à l'impôt foncier qui est au même niveau qu'il y a trente ans. En termes d'horizon budgétaire, nous souhaitons également finaliser le travail entamé sur le site des Jardins de la Chasse où se trouve le nouvel Hôtel communal et ainsi poursuivre l'urbanisation d'un tout nouveau quartier sur ce site où se trouvait l'ancien hôpital d'Etterbeek. Par ailleurs, la création de logements sociaux et conventionnés sur le site de l'ancienne Maison communale avenue d'Auderghem constitue un autre projet d'envergure qui aura, comme pour le premier cité, des conséquences positives sur les futurs budgets de la commune. Ce projet a été lancé et ces futurs logements auront comme voisin la nouvelle polyclinique Baron Lambert qui «déménagera» de son bâtiment historique.*

B. C.: *L'avenir pose toutes une série de questions: les charges et tâches transférées par la Région et le fédéral aux communes ont été nombreuses au cours de cette mandature sans pour autant leur allouer des moyens supplémentaires. Un des grands enjeux des prochaines années sera de lutter pour maintenir l'autonomie communale, ce qui nécessite d'obtenir un refinancement pour toutes les nouvelles missions qui nous sont confiées. L'autre enjeu sera de poursuivre proactivement les investissements dans la transition énergétique et technologique afin de continuer à réduire les coûts liés aux énergies fossiles et de*



Bruxelles, Belgique

Kit 'Natura Evolution'®

Fleurir la ville au printemps avec la plantation mécanisée de prairies fleuries



Si vous êtes décideur communal, demande une offre:

Distributeur Natura Loci
info@naturaloci.be

Tél: +32 488 25 05 35
www.ververexport.be

continuer à améliorer l'environnement et les services à la population.

Si vous aviez l'opportunité d'instaurer une mesure phare, quelle serait-elle ?

V. D. W. : L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2030. C'est un projet ambitieux et inédit sur lequel nous travaillons depuis 2 ans et qui me tient particulièrement à cœur. Il consiste d'abord à convertir l'ensemble des dépenses communales et du CPAS en émissions de gaz à effet de serre (ci-après GES, NDLR). L'objectif : à partir de ce diagnostic, définir des actions qui permettront de réduire nos émissions de GES et ainsi atteindre la neutralité carbone en 2030 pour répondre aux objectifs climatiques que nous nous sommes fixés. Toutes les politiques communales seront visées et 18 actions concrètes ont été définies. Renovations de nos bâtiments, du patrimoine de la Régie foncière, initiatives en matière de mobilité sans oublier des politiques proactives pour aider nos commerces à relever le défi climatique. Une méthode innovante et pragmatique, deux caractéristiques qui ont toujours été des axes majeurs de notre politique. Pour y arriver, j'ai également souhaité associer étroitement les habitants à cette démarche en permettant aux citoyennes et aux citoyens qui le souhaitent d'investir dans des projets communaux en consacrant une partie de leur épargne à des actions bas carbone avec un revenu garanti. Ce sera possible dans le courant de l'année 2024... En un mot comme en cent, pas d'écologie sans économie. À Etterbeek, la lutte contre le dérèglement climatique constitue une réalité. Loin des incantations, nous agissons sur le terrain.

B. C. : Je plaide depuis longtemps pour la taxation des travailleurs sur le lieu de travail afin que la Région bruxelloise gagne en autonomie financière et qu'elle ait plus de moyens à redistribuer aux communes. 

NOUVELLE VERSION DE LA PLATEFORME FÉDÉRALE « E-PROCUREMENT » - OUTILS D'ACCOMPAGNEMENTS ET FORMATIONS À DESTINATION DES AGENTS

Depuis le 4 septembre 2023, une nouvelle version de la plateforme e-Procurement est disponible. Afin de préparer les agents des administrations à l'utilisation de cette nouvelle plateforme, le SPF BOSA propose des solutions d'autoformation :

- Des démonstrations et vidéos d'instruction ;
- Un environnement de test pour se familiariser avec l'outil ;
- Un centre d'aide rassemblant des fiches explicatives.

Les gestionnaires communaux des marchés publics peuvent également les consulter.

Si des agents souhaitent bénéficier d'un accompagnement complémentaire, *easy.brussels* propose en collaboration avec l'ERAP un cycle de formations entre octobre et décembre 2023. Celles-ci auront des places limitées, et viseront à compléter ces solutions d'autoformation. Les administrations sont encouragées à favoriser ces outils ainsi que l'accompagnement interne.

Si des agents de votre commune ont participé aux formations *Train the Trainer* organisées en 2023 par le SPF BOSA, ils devraient également contribuer à cet accompagnement.

Les inscriptions à ces formations complémentaires sont disponibles depuis début septembre via l'ERAP. Les liens d'inscription peuvent également être consultés via le site web d'*easy.brussels*. Enfin, les dates sont disponibles sur le site de Brulocalis à l'onglet *Agenda*.

FORMATIONS 2023

Ethias Services propose des formations « au-delà de l'assurance ». Découvrez notre programme 2023 afin de gérer au mieux les risques rencontrés par votre organisation.

BA4 - Travailler en Sécurité sur des Installations électriques	03/10 Alleur
Formation de base : Equipier de Première Intervention Service de lutte contre l'incendie	03/10 Haren
Comment élaborer vous-même vos plans internes d'urgence ?	12/10 Namur
Gestion du Stress & Burnout	12/10 La Louvière
BA5 - Travailler en Sécurité sur des Installations électriques Personnes qualifiées	17/10 Alleur
Enlèvement de l'Amiante - Technique du Traitement Simple Formation certifiante	19/10 Alleur
Formation de base - Steward d'évacuation (AM ou PM)	07/11 Haren
Sensibilisation à la Sécurité en Hauteur	07/11 Woluwé
Sensibilisation aux notions d'ergonomie de postures et d'ergonomie de bureau	09/11 Namur
Risques électriques liés aux véhicules électriques & hybrides, aux chariots élévateurs et aux panneaux photovoltaïques	14/11 La Louvière
Comment élaborer vous-même vos plans d'évacuation, votre dossier d'intervention et votre plan interne d'urgence ?	21/11 Namur
Prévenir & Gérer l'Aggressivité avec Professionnalisme	23/11 La Louvière
Prévention et Protection Incendie pour Conseiller en Prévention - Niveau 3	28/11 Namur
Normes de Base Incendie des Nouveaux Bâtiments	05/12 Alleur

**Renseignements et inscriptions : solutions.ethias.be
04 220 31 31 - ethiasservices@ethias.be**



> **Quentin Vanhay, Chargé de communication externe chez Brulocalis**

BRUCITY : L'ADMINISTRATION BRUXELLOISE FAIT PEAU NEUVE ET SE DIGITALISE

Après une série d'articles dédiés au déménagement des services administratifs des communes d'Uccle, d'Ixelles ou encore d'Etterbeek, Brulocalis met à présent le focus sur la Ville de Bruxelles et son nouveau fleuron : Brucity. Installée au Boulevard Anspach pendant plusieurs décennies, la Ville a décidé d'établir son nouveau centre administratif flambant neuf à un jet de pierre de là, sur l'ancien Parking 58, à la rue des Halles. Monsieur Luc Symoens, ancien Secrétaire communal de la Ville de Bruxelles et figure inséparable du projet Brucity, nous a permis d'en savoir plus sur le contexte qui a permis l'émergence d'un tel chantier.



> **Luc Symoens, figure inséparable du projet Brucity.**

Brucity, vaisseau amiral de l'administration, constitue le plus gros chantier lancé par la Ville de Bruxelles ces dernières années, avec un coût total estimé à environ 150 millions d'euros. Le but ? Apporter une simplification et une centralisation des services, mais aussi leur dématérialisation afin d'en faciliter l'accès. La Ville conserve néanmoins certains services communaux en dehors du bâtiment, comme les mariages qui sont toujours célébrés à l'hôtel de ville sur la Grand-Place.

LES ORIGINES DU PROJET

Les prémisses datent de 2006. La Ville de Bruxelles occupait alors, avec la Poste, le numéro 6 du Boulevard Anspach. Un bâtiment conçu à la fin des années 60 aux intérieurs devenus vétustes à la suite de plusieurs décennies d'occupation. En effet, l'environnement de travail ne répondait plus aux attentes du personnel et ne permettait plus d'assurer pleinement les différentes fonctions administratives de la Ville.

Si l'option de la rénovation fut considérée dans un premier temps, elle a rapidement été écartée pour des raisons à la fois financières et spatiales. Le principe d'une rénovation de fond était également compromis en raison de la cohabitation avec la Poste. Ce constat a rapidement amené la Ville à privilégier l'option du déménagement vers un nouveau bâtiment.

Un premier marché public a alors été lancé en 2006, était dédié à l'étude, au financement et à la réalisation d'un nouveau bâtiment (par construction ou rénovation) destiné à héberger dans les meilleures conditions les services administratifs bruxellois. Parmi les exigences techniques reprises dans le marché, on retrouve notamment celles d'investir un bâtiment situé à moins de 300 mètres de l'Hôtel de Ville, sur le territoire du Pentagone, et, idéalement, à proximité d'une sortie de métro.

Le *Parking 58*, alors propriété d'AG Real Estate, rencontrait l'ensemble des exigences posées par le

marché public, et fut donc soumis par l'agence. Outre l'emplacement du site, les dimensions offertes par le terrain permettraient à la Ville de répondre à l'une de ses principales ambitions : créer un espace administratif de plus de 15 000 m² proposant pas moins de 1 420 postes de travail. Des ambitions bientôt revues à la hausse puisque la structure atteindra finalement une surface hors sol de 37.200 m², répartis sur huit niveaux, et un étage en sous-sol¹ pour le stationnement des véhicules de la Ville. L'élaboration des plans a été confiée à un consortium d'architectes, composé de l'Atelier Bruno Albert, de Buro Il, d'Archi+I, et de Pierre Lallemand², et la destruction du Parking fut entamée en octobre 2017.

LA QUESTION DE LA CENTRALISATION DES SERVICES

Commencèrent alors de longues tractations entre les différentes parties et au sein même de la Ville de Bruxelles, sur les contours à apporter au projet et l'ampleur de ses implications pour l'ensemble des services administratifs de la Ville. Ces discussions ont duré plus de dix ans, pour finalement aboutir en 2018.

L'une des principales pierres d'achoppement était la question de la centralisation des services, encore répartis à ce moment-là sur l'ensemble du territoire de la Ville, qui ne convainquait pas tout le monde. Des études complémentaires ont cependant très vite mis en exergue les nombreux avantages d'un tel regroupement des différents services :

- Meilleure interaction entre les différents services dans leurs compétences transversales ;
- Plus grande réactivité due à la suppression des échanges à distance entre les services ;
- Économies d'échelle par leur regroupement dans un même bâtiment ;
- Facilités d'usage pour le citoyen qui peut accéder à l'ensemble des services au même endroit.

1. Un second étage en sous-sol étant destiné aux archives.

2. Ce dernier étant spécialisé dans les façades.

Il a donc été décidé que l'entièreté des services administratifs fournis par la Ville de Bruxelles seraient bel et bien regroupés au sein du futur bâtiment qui allait se dresser sur les vestiges du Parking 58, exceptions faites pour quelques antennes du Département Démographie réparties sur le territoire de la Ville, ainsi que pour les mariages et les visites protocolaires, maintenus dans le cadre historique prestigieux de l'Hôtel de Ville situé à la Grand-Place.

LE LEASING POUR RÉPONDRE AUX RÉALITÉS FINANCIÈRES

Si la Ville occupe le bâtiment de Brucity, elle n'en est pas pour autant (encore) pleinement propriétaire. C'est en effet l'agence AG Real Estate qui loue le bâtiment via un leasing, avec une option d'achat à la clé d'ici quinze ou trente ans. «Une pratique courante pour de tels investissements, rappelle Luc Symoens. Précisons également qu'un tel investissement s'est fait sur fonds propres, et que la Ville n'a eu recours à aucun subside ni aucune aide».

« BIENVENUE CHEZ VOUS »

Voici l'un des slogans que la Ville a choisis pour promouvoir le projet Brucity. L'objectif étant de souligner l'ambition derrière ce nouveau bâtiment : pouvoir dépasser le cadre de l'administration et permettre aux citoyens de s'y sentir chez eux. Luc Symoens rappelle d'ailleurs que c'était la vision du bourgmestre : « *Bien plus qu'un centre administratif dédié à nos collaborateurs et à l'accueil de nos concitoyens, le Brucity se veut un bâtiment multifonction ouvert à tous* », souligne ainsi Philippe Close.

Cela passe notamment par la création de larges espaces lumineux et décloisonnés, de salles d'étude ou de réunion pour toute personne ou groupe de personnes (associations, start-ups, étudiants) qui souhaiteraient utiliser les nouvelles infrastructures pour d'autres raisons qu'administratives. La volonté est donc de mettre Brucity au service du citoyen au sens large. Tout semble d'ailleurs avoir été mis en œuvre pour permettre aux personnes de se sentir à l'aise, y compris dans leur utilisation des infrastructures proposées par le centre. Outre les nombreuses œuvres d'art contemporain qui flanquent les différents étages, dont certaines retracent des épisodes historiques de la Ville, Luc Symoens nous apprend que la structure « *est conçue pour absorber au maximum les bruits et les nuisances sonores, tout en proposant un environnement ultra connecté* ». Pour parfaire ce confort, la Ville a même décidé d'ouvrir son rooftop, donnant accès à 400 visiteurs ainsi



> Brucity se situe sur l'ancien site du Parking 58.

qu'un restaurant au public. Cet établissement, pouvant servir de 150 à 200 couverts, est centré sur le bio, le circuit court et la durabilité.

D'autre part, la question de l'inclusivité est aussi au centre de cette démarche. Brucity a été conçu en plaçant la diversité au cœur de la réflexion. Cette approche inclusive est notamment rendue possible par la présence d'agents d'accueil qui permettent une meilleure orientation des individus, ainsi que des agents polyvalents qui garantissent une meilleure flexibilité dans la délivrance des services. Le bâtiment a évidemment été conçu afin de permettre l'accès aux personnes porteuses d'un handicap, par l'aménagement des abords comprenant la création d'un parvis devant l'accès principal, ou encore le rassemblement des services administratifs au rez-de-chaussée, c'est-à-dire avec un accès de plain-pied. Les ascenseurs larges et confortables permettent d'atteindre le 8ème étage et ainsi d'assister aux séances du conseil. Enfin, de nombreuses demandes de documents peuvent se faire en ligne, sans devoir se déplacer dans les services.

La devise s'adresse, évidemment, aussi aux nombreuses personnes amenées à travailler sur le site. Au total, ce ne sont pas moins de 1 850 agents et fonctionnaires pour 1 400 postes de travail pour lesquels Brucity est devenu le nouveau lieu de travail, les derniers déménagements d'effectifs ayant été réalisés en début d'année 2023. Ces agents réalisent bien sûr des tâches très différentes les unes des autres, ce qui implique naturellement des attentes et des besoins très variés.

« *Jusqu'à présent, les retours internes des équipes sont très positifs* » nous confie Luc Symoens. Si une enquête de satisfaction a été menée au sein des différents effectifs communaux avant l'installation dans les

nouveaux bureaux, il faudra encore attendre pour objectiver ces retours positifs. « *Laissons nos équipes s'installer et prendre leurs marques avant de leur demander comment elles s'y sentent* », poursuit-il.

Outre cette satisfaction des équipes, l'ancien Secrétaire communal souligne que le nouveau cadre a permis de réduire les tensions pouvant apparaître dans les salles de guichets : « *Un accueil plus spacieux, plus aéré, et donc plus serein, permet évidemment de mieux prévenir l'expression de frustrations et l'apparition d'éventuels conflits* ». Un apaisement des esprits que l'on peut également attribuer aux nouveaux outils mis en place par la Ville à l'usage des citoyens, ainsi qu'à une première ligne de contact plus efficace et fluide pour fournir ses services, ce qui a pour effet de réduire les temps d'attentes.

LA DIGITALISATION, LOGIQUEMENT AU CŒUR DE LA RÉFLEXION

La Ville a voulu donner la part belle à la digitalisation et la simplification administrative, en ligne avec la politique régionale, comme Brulocalis l'a abordée dans le dossier spécial du [numéro 133](#) de Trait d'Union. Il était donc logique de retrouver cet enjeu numérique à la base de l'élaboration des nouveaux bureaux de Brucity.

Le bâtiment est destiné à représenter ce nouveau visage de l'administration ; il incarne cette nouvelle approche dans l'aide et le service apportés au citoyen tout en permettant aux agents de travailler dans des conditions optimales. Les deux grands axes sont à la fois l'accueil et la délivrance des services, ainsi que le bien-être du personnel via l'optimisation des conditions de travail.

Concrètement, cela se traduit par un *front office* conçu pour faciliter les interactions entre les agents et les citoyens à chaque démarche. Cette approche est rendue possible via l'utilisation des dernières technologies en la matière: bornes interactives afin de pouvoir entamer certaines démarches soi-même, guichets équipés de scanners, moyens de paiement modernes...

En plus de ce travail consacré à l'amélioration du *front office*, la digitalisation participe à l'aménagement de la nouvelle salle du Conseil communal. En disposant de matériel numérique dernier cri, les élus peuvent travailler dans des conditions optimales, tandis que la démocratie locale est en même temps mise à portée du citoyen, lequel a le loisir de suivre les débats du conseil via un système de *streaming* performant.

Enfin, toujours dans le souci de rester dans l'air du temps, un focus particulier a été consacré aux nouvelles méthodes de travail. Les nouvelles technologies et les récentes épreuves (covid) ont profondément bousculé la façon de travailler. Et cette réalité n'épargne évidemment pas l'administration.

Pour répondre à cette situation, la Ville a lancé l'expérience *New Ways of Working* (NWoW), avec pour objectif de pleinement intégrer ces nouvelles approches de travail à Brucity. Parmi celles-ci, on retrouve entre autres les concepts de flex desk, de télétravail, ainsi que d'espaces collaboratifs. Cette nouvelle approche vise notamment à permettre aux agents et aux employés de s'autogérer. Des outils sont évidemment mis à disposition pour permettre la mise en application de ces nouvelles méthodes de travail: déploiement d'un hub collaboratif Microsoft Teams, salles de réunions connectées, espaces de travail partagés, systèmes de réservation digitalisés, etc.

En outre, le télétravail a pleinement été pris en compte dans l'estimation du volume de bureaux disponibles dans le bâtiment: «*Nous avons estimé la capacité nécessaire sur base d'un taux de présence de 60% en moyenne*».

DES NORMES ENVIRONNEMENTALES POUSSÉES

L'un des grands avantages de construire plutôt que de rénover, c'est évidemment la possibilité de doter le bâtiment des dernières technologies environnementales permettant de réduire au maximum l'empreinte énergétique du bâti.

Comme pour le nouveau bâtiment administratif de la commune d'Uccle, les architectes de Brucity ont fait appel à la rithermie pour réguler la température intérieure du bâtiment. C'est une technique visant à récupérer les eaux usées des égouts et leur potentiel calorifique pour réchauffer ou refroidir l'espace intérieur d'une structure. Un moyen de limiter l'utilisation d'autres sources de régulation de la température plus énergivores.

Outre cela, on retrouve évidemment l'utilisation de panneaux solaires, d'un système de cogénération, d'éclairages LED conçus et ajustés pour optimiser au maximum le temps d'éclairage, ou encore d'un système de récupération d'eau de pluie de 135 m³ pour alimenter les sanitaires. Grâce à cela, le bâtiment ne consommera que 14,42 kWh/m²/an pour une production de 130 000 kWh.

Grâce à l'intégration de ces nombreuses technologies à la conception même du bâtiment, Brucity bénéficie du label BREEAM³ *VERY GOOD*, et est également considéré comme passif selon les normes en vigueur en Région bruxelloise (PEB 2016).

De plus, la Ville a également décidé d'offrir au maximum une seconde vie à ses anciens meubles. Une partie d'entre eux a été recyclée, et certains ont été récupérés ou transférés vers d'autres établissements appartenant à la Ville ou à d'autres institutions. Une manière de lutter contre la surconsommation, au bénéfice des finances communales, de l'économie circulaire et de la durabilité.

UNE PLACE DE CHOIX POUR LA MOBILITÉ DOUCE...

Brucity a beau avoir été construit sur l'ancien Parking 58, bâtiment hérité d'une époque où le *tout-à-la-voiture* primait, il est évident que les temps et les mentalités ont bien changé. Le plan régional Good Move illustre bien ce changement de paradigme. La Ville, se tournant à présent résolument vers une mobilité plus douce, entend faire la part belle aux vélos, aux piétons, ainsi qu'aux transports en commun. Il était donc logique que le nouveau centre, situé au cœur de Bruxelles, s'inscrive dans cette dynamique. Si 109 places de parking sont toujours réservées à la Ville en plus des 450 places publiques appartenant à la Société Interparking⁴, pas moins de 176 places ont été réservées aux deux-roues de service de la Ville. Il est également possible de charger la batterie de son vélo via différentes bornes électriques.

De plus, comme déjà évoqué dans cet article, la proximité avec une bouche de métro faisait partie des principales exigences de la Ville au moment de passer le marché public, permettant ainsi à toute personne voulant se rendre à Brucity de donner la priorité aux transports en commun plutôt qu'à la voiture. Une approche qui semble, ici aussi, bien acceptée par les différents membres de l'administration.

... ET DES CHANTIERS EXTÉRIEURS TOUJOURS EN COURS

Si les travaux liés au nouvel édifice sont terminés depuis le mois de juin 2022, de nouveaux aménagements ont débuté en ce début d'année 2023 pour réaménager les abords de Brucity, afin d'en faciliter l'accès. Un chantier qui devrait durer un an et demi.



> Le bâtiment bénéficie d'une luminosité maximale...



> ... ainsi que des dernières technologies.

3. Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

4. Leur gestion est actuellement assurée par Interparking.

Il couvrira la rue des Halles, la rue de la Vierge noire, la rue des Poissonniers, la rue des Augustins, la rue de Laeken, la rue du Marché aux poulets, la rue de l'Évêque et la place Sainte-Catherine.

Outre la question de l'accès, ces travaux s'inscrivent aussi dans une logique de décarbonisation des voiries bruxelloises à proximité du centre avec, à terme, plusieurs de ces rues rendues cyclables, l'installation d'arceaux à vélos, l'élargissement des trottoirs, la plantation de 43 arbres à hautes tiges ou encore la création de 23 micro-espaces verts similaires à ceux du piétonnier. Ils affecteront également certains trajets et arrêts de la STIB qui devront être adaptés, comme celui situé à la rue de la Vierge noire.

Luc Symoens précise d'ailleurs que si, à son commencement, le chantier a connu quelques rares petits problèmes liés aux nuisances sonores, les travaux furent particulièrement bien organisés et balisés, permettant ainsi de perturber le moins possible les riverains. « *Nous avons créé des circuits bien spécifiques par lesquels les camions devaient*

passer depuis le canal où les différentes cargaisons étaient débarquées. Le parcours était balisé jusqu'à la moindre rue » indique-t-il.

APPORTER LA TRANSPARENCE, AU SENS PROPRE DU TERME

La Ville de Bruxelles a donc fait le choix de la modernité, s'inscrivant dans le renouveau urbain bruxellois et tenant compte des différents enjeux et contextes qui sont ceux de notre temps: l'écologie, la durabilité, l'inclusion, la démocratie ou encore la transparence.

Une transparence qui est omniprésente. Partout, dans chaque pièce, où les parois de verre permettent à la lumière de s'engouffrer et d'inonder l'espace. Une manière peut-être aussi, pour la Ville, de symboliser l'indispensable transparence de la fonction publique à l'égard de ses administrés et des citoyens qu'elle est amenée à servir au quotidien?



ASSOCIATION EN ACTION

SERVICE D'ÉTUDES

DISPARITION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

La réduction importante du nombre de distributeurs, notamment dans les communes bruxelloises, pose un problème d'accès à l'argent liquide pour de nombreux citoyens. Afin d'objectiver cette difficulté, Brulocalis a sondé les communes de la Région afin de comprendre quels problèmes émergeaient de cette situation, leurs attentes et leurs besoins dans ce dossier.



BRULOCALIS ET L'UVCW SOLLICITENT UNE MODIFICATION DU NOUVEL ARTICLE 17 DE L'AR ONSS

En juin dernier, l'UVCW et Brulocalis ont contacté Frank Vandenbroucke, vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales, afin de demander que des modifications soient apportées à l'article 17 de l'arrêté royal ONSS. Les pouvoirs locaux regrettent qu'une question à ce point importante pour eux ait été traitée sans consultation, et sans prise en considération des conséquences induites pour leurs finances et les services publics qu'ils rendent.

DÉCRET RELATIF AUX CENTRES CULTURELS

Brulocalis a rendu un avis d'initiative début juillet à la ministre Linard, en charge de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre d'une réflexion sur les ajustements du Décret du 23 novembre 2013 relatifs aux centres culturels. Les points communiqués concernaient les difficultés en matière de financement des centres culturels, de représentativité de la commune dans les organes de gestion, de durée du contrat-programme, de besoin de simplification administrative et de formation.



> Lejla Celikovic, Conseillère juridique chez Brulocalis

LA POLICE ADMINISTRATIVE : DOSSIER CLÉ EN MAIN (5/5), LES PRINCIPES DE BONNE ADMINISTRATION

Dans les quatre précédents numéros de notre revue Trait d'Union, Brulocalis vous a proposé un premier article dédié à la distinction des polices administratives générale et spéciale, suivi d'un second dédié à leur cohabitation, puis un troisième concernant les différents types d'actes et les acteurs compétents, et enfin un quatrième reprenant les différents types d'actes que sont amenés à prendre le bourgmestre, le Collège des bourgmestre et échevins, et le conseil communal. Nous clôturons donc ce dossier en citant les différents principes de bonne administration qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration de chaque acte de police administrative.



En effet, les règlements de police et arrêtés de police sont des actes administratifs, soumis aux principes généraux du droit administratif. De plus, en tant que mise en œuvre d'une police administrative, ils constituent des restrictions aux droits et libertés, ce qui justifie que leur adoption doive s'entourer de garanties, tirées principalement du principe de proportionnalité.

1. La motivation

1) L'arrêté de police

L'arrêté du bourgmestre¹ étant un acte administratif unilatéral individuel, il doit faire l'objet d'une motivation formelle au sens de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs².

Le raisonnement qui a poussé l'autorité à adopter un arrêté de police doit apparaître dans sa totalité. Les motifs doivent figurer dans le corps même de l'acte, car seuls les motifs qui y sont exprimés peuvent être pris en considération à l'occasion d'un contrôle de

fond. Singulièrement, si l'acte se prévaut de l'urgence pour prescrire des mesures très lourdes (telles que l'évacuation voire la démolition d'un immeuble) ou

JURISPRUDENCE

Motivation inadéquate – C.E., 27 octobre 2005, arrêt n° 150.866

En 1997, une explosion de gaz a détruit et ébranlé plusieurs immeubles. Le requérant, propriétaire de certains de ces immeubles, refuse de prendre les mesures conservatoires demandées par le bourgmestre au motif qu'une procédure judiciaire est en cours et qu'il doit réaliser une expertise dans le cadre du litige. En 2003, la police communale estime qu'un risque d'effondrement n'est pas à écarter. Entre-temps, un expert désigné par le tribunal constate que les immeubles ne présentent aucun risque d'effondrement.

La commune demande quand même et obtient l'administration provisoire des immeubles et, fin 2004, un expert estime que des mesures urgentes doivent être prises pour sécuriser le bâtiment et ses abords. Le jour même, le bourgmestre adopte un arrêté ordonnant la destruction des immeubles.

Le bourgmestre n'ayant pas assez motivé sa décision et se référant essentiellement au rapport de l'expert qui n'est lui-même pas assez précis, le Conseil d'État a décidé d'annuler l'arrêté.

QUE SIGNIFIE MOTIVER UNE DÉCISION ?

La motivation consiste en « l'indication, dans l'acte, des considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. Elle doit être adéquate »³.

De ce postulat émanent trois exigences :

- **Préciser les motifs de fait et de droit ;**
- **Motiver par écrit ;**
- **Délivrer une motivation adéquate⁴.**

1. Idem pour l'arrêté de police du collège, en matière de police des spectacles.
 2. L. du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, Moniteur Belge, 12 septembre 1991, inforum n°21746.
 3. L. du 29 juillet 1991, art.3.
 4. M. MAERVOET, « La motivation formelle des actes administratifs en matière de marchés publics », 1e éd., Bruxelles, Larcier, p 73.



> La période covid permet de justifier une fermeture globale de l'Horeca sur le territoire par le ministre de l'Intérieur.

pour passer outre l'audition de la personne, elle devra démontrer de manière claire la réalité de cette urgence.

En outre, la motivation doit être adéquate, c'est-à-dire claire et précise, par opposition aux formules stéréotypées, creuses ou passe-partout⁵. La motivation est adéquate en la forme si elle permet au destinataire de l'acte de comprendre les raisons sur lesquelles ce dernier repose⁶.

Enfin, les motifs doivent être en rapport avec la décision proprement dite puisqu'ils servent de soutien, et suffisants compte tenu des matières, de l'étendue du pouvoir d'appréciation du bourgmestre, ainsi que des circonstances de l'espèce⁷.

L'obligation de motivation formelle est ainsi rencontrée si les motifs exprimés sont suffisants pour justifier la décision⁸. Dans le cas des mesures de police, il s'agit d'une part d'énoncer les raisons pour lesquelles les faits allégués doivent être qualifiés de *troubles à l'ordre public matériel* et d'autre part les éléments permettant de comprendre pourquoi ladite mesure a été ordonnée⁹.

2) L'ordonnance de police

L'ordonnance de police n'est pas un acte administratif individuel, mais à portée réglementaire; il n'est donc pas soumis à l'obligation de motivation formelle de la loi de 1991.

Mais c'est malgré tout un acte administratif, qui doit dès lors être motivé puisque les autorités administratives ne peuvent pas agir de manière arbitraire. Cette motivation, en droit et en fait, ne doit pas nécessairement se trouver dans l'acte lui-même (dans son préambule), mais doit en revanche faire partie du *dossier administratif*, c'est-à-dire l'ensemble de pièces, rapports, etc. qui précèdent l'adoption de l'ordonnance et qui permettent – le cas échéant au Conseil d'État – de comprendre les circonstances qui ont incité l'administration à agir et le but (légal) que celle-ci a voulu poursuivre.

Même si, encore une fois, ce n'est pas obligatoire, il est recommandé de prévoir un préambule aux ordonnances de police, dans lequel on indiquera sommairement la motivation matérielle et la base légale de l'ordonnance.

2. Audi alteram partem

Les arrêtés de police ne peuvent pas être adoptés de manière purement unilatérale. En effet, l'autorité administrative doit respecter le principe « *audi alteram partem* », ou d'audition préalable, qui est un principe de bonne administration.

Ce principe trouve à s'appliquer chaque fois qu'un individu est menacé d'une mesure grave, mais non punitive. Il implique que « *l'autorité publique doit avertir l'intéressé de la mesure qu'elle s'apprête à adopter et des motifs de celle-ci, et lui donner la possibilité de faire valoir ses arguments sur ces deux points* »¹⁰.

JURISPRUDENCE

Motivation dans le dossier administratif – C.E., 11 octobre 2006, n°163.473

Lorsque ni la commune ni le bourgmestre de cette commune n'ont déposé de dossier administratif, le Conseil d'État ne dispose d'aucun élément lui permettant de vérifier l'exactitude des faits préjudiciables à la sécurité publique sur lesquels s'appuie l'arrêté de police ordonnant la fermeture d'un magasin de nuit et le caractère raisonnable de la mesure prise. Dans ce cas, il y a lieu de considérer que cet arrêté viole les principes de bonne administration et du raisonnable.

Pas d'obligation de motivation formelle des actes réglementaires – C.E., 2 février 2005, n°140.008

Une délibération du conseil communal ordonnant, pour une durée d'un mois, la fermeture quotidienne de certains lieux accessibles au public entre minuit et 5h du matin, qui est un acte réglementaire, n'est pas soumise à la loi sur la motivation formelle du 29 juillet 1991, contrairement aux actes administratifs individuels.

Attention: l'urgence est parfois telle que le respect du principe *audi alteram partem* se réduira à sa simple expression; comme il s'agit d'un principe de bonne administration et non d'une formalité substantielle ou prescrite à peine de nullité, il peut être outrepassé s'il est suffisamment démontré dans l'arrêté de police que les circonstances de fait le commandaient: « *des circonstances particulières, par exemple en cas de nécessité urgente, peuvent autoriser l'autorité à prendre la mesure sans entendre la partie intéressée* »¹¹. Dans ce cas, on n'omettra pas d'invoquer explicitement l'urgence impérieuse dans l'arrêté de police et de la motiver concrètement¹².

Toutefois, comme il ne s'agit pas d'une formalité substantielle ou prévue à peine de nullité, la manière dont cet arrêté est mis en œuvre n'est pas soumise non plus à des formalités particulières. L'essentiel, c'est que la partie à l'encontre de laquelle une mesure grave sera prise puisse être entendue sur la décision projetée et ses motifs, et exposer ses objections. Il n'est pas absolument requis que cela se fasse en personne ou par écrit.

Précisons néanmoins que certaines dispositions imposent l'audition préalable de l'administré. C'est

5. C.E., 24 juin 1988, arrêt n°30487, Koval.

6. C.E., 16 décembre 2014, arrêt n°229.546, Lambert.

7. C.E., arrêt n°58.443 du 1er mars 1996, Gilson et crts; C.E., n°60.816 du 8 juillet 1996, Mommaerts.

8. C.E., 15 février 2010, arrêt n°200.889.

9. C.E., 3 mai 2016, arrêt n°234.646, Café Yakho.

10. C.E., 9 novembre 2001, arrêt n°100.705.

11. C.E., 29 mai 1985, arrêt n°25.373.

12. C.E., 20 septembre 2002, arrêt n°110.541.

JURISPRUDENCE

Un règlement communal interdisant la prostitution

- C.E., 1er avril 2019, n° 244.075

La commune de Saint-Josse-ten-Noode a adopté un règlement de police « *relatif à la prostitution en vitrine* » qui porte l'interdiction de principe de cette pratique sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception de salons de prostitutions et de carrées ouverts aux adresses précitées dans ce règlement.

Ce règlement a été attaqué devant le Conseil d'État au motif qu'il ne fait pas preuve de proportionnalité entre la mesure et le but à atteindre et qu'il s'agirait en l'occurrence d'un excès de pouvoir.

Le Conseil d'État a tranché en faveur du demandeur en décidant qu'« *une mesure de police préventive doit (...) être adaptée à la gravité du trouble auquel elle entend remédier* » et qu'« *un règlement communal qui interdirait purement et simplement ou rendrait exagérément difficile l'exercice de la prostitution ne serait pas « complémentaire » à la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution, mais bien contraire à cette dernière. Si les autorités communales disposent d'une marge d'appréciation en ce qui concerne la moralité publique, elles ne peuvent adopter une démarche prohibitive qui serait contraire à la volonté du législateur* ».

notamment le cas des articles 134^{ter}, 134^{quinquies}, 134^{sexies} et 134^{septies} de la NLC¹³.

Ce principe n'a pas simplement pour but d'éclairer l'autorité, mais également de permettre à l'administré de faire valoir ses observations et ses droits ; il ne s'agit donc pas d'une faculté résidant entre les mains du bourgmestre, mais d'une obligation à laquelle il n'échappe que dans des circonstances très précises.

À cet effet, nous vous invitons à consulter [notre article](#) plus détaillé concernant le principe d'audition préalable.

3. Le principe de proportionnalité

Les autorités communales disposent d'un large pouvoir d'appréciation quant au choix de la mesure la plus appropriée afin de prévenir un risque de trouble à l'ordre public matériel ou en vue de le faire cesser¹⁴.

Il doit toutefois toujours exister un rapport raisonnable de proportionnalité entre la liberté individuelle¹⁵ que la mesure de police limite, et le trouble à l'ordre public qu'elle entend limiter.

Ce principe de proportionnalité a été qualifié de « *pierre angulaire du raisonnement juridique contemporain* »¹⁶. Ainsi, « *la proportionnalité ne doit pas devenir un prétexte à l'exercice d'une dictature du raisonnable, calquée sur les propres valeurs du juge. Elle demeure une soupape de sûreté, cette arme utile qui sert à censurer les actions ou les actes excessifs, disproportionnés au point qu'ils ne correspondent plus aux exigences de la règle de droit* »¹⁷.

Ce principe de proportionnalité s'applique tant aux actes réglementaires qu'aux actes à portée individuelle.

En effet, lorsque la compétence du bourgmestre est discrétionnaire, son arrêté de police risque de passer pour illégal s'il découle d'un choix manifestement déraisonnable, manifestement erroné ou hors de toute proportion par rapport aux faits¹⁸.

A contrario, lorsque la compétence du bourgmestre est liée, l'obligation de proportionnalité est moindre, voire inexistante selon la précision de la police spéciale. À titre d'exemple, on peut citer la police spéciale encadrant les normes de sécurité des établissements pour lesquels le bourgmestre doit établir si elles sont respectées ou pas. Dans ce cas, la marge de manœuvre de ce dernier est moins importante.

Le caractère proportionné ou non de la mesure adoptée dépend entre autres de sa nature, mais aussi de sa portée, ce qui permet au juge d'apprécier si elle a un rapport raisonnable avec les objectifs qu'elle se fixe.

Le caractère proportionné ou non de la mesure adoptée dépend également des faits de la cause et de l'attitude de la personne qui en fait l'objet. Même en excluant la notion pénale de *récidive*, les antécédents de l'affaire peuvent apporter un éclairage différent sur le caractère raisonnable de la mesure et le rapport qui la lie aux objectifs qu'elle se fixe.

Le contrôle du respect de ce principe doit demeurer marginal dans la mesure où seule l'appréciation manifestement disproportionnée pourrait être censurée. Cela signifie qu'« *aucune autorité administrative comparable, normalement prudente et diligente, placée dans les mêmes circonstances de fait et de droit, n'aurait pu adopter la même décision* »¹⁹.

Par exemple, le Conseil d'État a estimé que l'imposition générale d'une heure de fermeture ordonnée à l'ensemble des cafetiers d'une commune constitue une atteinte disproportionnée à la liberté de commerce²⁰.

Toutefois, dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid, cette même juridiction a considéré qu'une mesure de fermeture globale de l'Horeca sur le territoire adoptée par le ministre de l'Intérieur en vue de lutter contre la pandémie pouvait se justifier après une mise en balance des intérêts à protéger d'une part, et la liberté violée d'autre part²¹.

Finalement, l'exigence du principe de proportionnalité trouve une application particulière dans le cadre de la conformité du règlement avec une norme supérieure, comme nous allons le voir ci-dessous.

4. La hiérarchie des normes

Les règlements et arrêtés de police doivent bien évidemment respecter les normes qui leur sont supérieures, à savoir les lois, les décrets, les ordonnances, et bien entendu la Constitution. Cela

13. Pour une information plus précise, nous vous renvoyons vers les encadrés du troisième article de cette édition concernant les différents acteurs compétents. Voir [Traité d'Union n° 133 | Brulocalis](#).

14. C.E., 24 février 2017, arrêt n°237.492, Alomene.

15. S'agissant par exemple de la possibilité de limiter le droit d'aller et venir, le droit au respect de la vie privée et familiale, de la liberté d'entreprendre, du droit de réunion et d'association, de la liberté d'expression, de religion, d'enseignement, etc.

16. M. WATHELET, « Principe de proportionnalité : utilisation disproportionnée ? », J.T., 2007, p.313.

17. X. PHILIPPE, « Le contrôle de proportionnalité dans les jurisprudences constitutionnelles et administratives françaises », Paris, Economica, 1990, quatrième de couverture.

18. Il en va évidemment de même pour le conseil communal ou le collège des bourgmestre et échevins qui s'apprentent à adopter une ordonnance ou un arrêté de police.

19. C.E., 24 avril 2019, arrêt n°244.273, SCRI Ortak.

20. C.E., 13 octobre 1998, n°76.387.

21. C.E., 28 octobre 2020, n° 248.781, rendu en assemblée générale.

signifie entre autres que le conseil communal ne peut pas adopter une ordonnance de police pour réglementer une matière qui fait déjà l'objet d'une norme supérieure (exemple : les dépôts clandestins, le tapage nocturne...). Cela signifie aussi que les atteintes aux droits et libertés garantis par la loi ne peuvent se justifier que si elles sont proportionnées aux objectifs à atteindre, et qu'elles ne sont pas raisonnablement exagérées²².

5. L'attribution des compétences

Les compétences réglementaires ou d'exécution de chacun des organes sont dites d'attribution, c'est-à-dire qu'elles sont attribuées légalement à chacun d'entre eux et qu'elles ne peuvent en aucun cas être exercées par un autre organe, exception faite des cas prévus par la loi²³. Toute immixtion d'un organe dans les compétences d'un autre organe est frappée de nullité.

Une autre conséquence du principe des compétences d'attribution tient au fait que les compétences ne se délèguent pas. Le conseil communal ne peut pas confier au bourgmestre le soin d'adopter les ordonnances de police à sa place (ni *couvrir a posteriori* un tel acte). Il ne peut évidemment pas non plus exercer les compétences d'exécution à la place du bourgmestre.

6. Le principe de loyauté

Le principe de loyauté se manifeste aussi dans le respect des formes et dans l'établissement de la preuve des faits allégués. Même si on ne peut pas parler de respect du principe du contradictoire, les éléments sur lesquels se base le bourgmestre doivent avoir été collectés loyalement. Par exemple, il ne peut utiliser des procès-verbaux établis dans le cadre d'une procédure judiciaire que s'ils ont été communiqués dans le respect des règles légales.

7. La publicité et la communication

Un acte administratif ne peut sortir ses effets que s'il est communiqué dans les formes prévues.

Pour les ordonnances de police, la NLC prévoit le mode de l'affichage et leur mise en ligne sur le site internet de la commune. Il n'est pas question ici de la publication de toute l'ordonnance, mais bien de son objet, de la date de la décision à laquelle l'ordonnance a été adoptée, de la décision de l'autorité de tutelle, de son contenu, et de l'endroit où elle peut être consultée par le public²⁴. L'ordonnance devient obligatoire le cinquième jour qui suit le jour de leur publication par la voie de l'affichage, sauf si elle en dispose autrement²⁵.

L'arrêté de police connaît un autre mode de communication. C'est la notification qui est le mode principal de communication de l'arrêté de police. Elle rend l'acte opposable à ses destinataires, mais cela n'empêche pas le recours à d'autres modes, à la place ou en complément à la notification. On pense singulièrement à l'affichage de l'arrêté.

L'affichage n'est obligatoire que dans les cas prévus par la loi. Cependant, s'il est impossible de notifier

JURISPRUDENCE

Compétence selon la nature de l'acte— C.E., 23 août 2004, arrêt n° 134.369

Une société immobilière construit des villas dans une propriété située au fond d'une rue pavée et les services communaux constatent que le chantier cause des dommages à la voirie. À la suite de plusieurs essais pour réduire ces dommages, le bourgmestre adopte un arrêté interdisant le passage de tout véhicule de plus de vingt tonnes à cet endroit, et ce jusqu'à la fin du chantier en cours.

Les requérants contestent cet arrêté dans la mesure où le bourgmestre ne dispose pas de la compétence d'adopter une telle mesure, vu l'absence d'urgence.

Le Conseil d'État donne raison aux requérants dans la mesure où cette décision, ayant un caractère réglementaire et non individuel, aurait dû être prise par le conseil communal.

individuellement l'arrêté, par exemple parce qu'il y a de trop nombreux destinataires, ou parce que ses destinataires ne sont pas identifiables (par exemple si les usagers d'une rue dont le bourgmestre compte interdire l'accès), il convient d'afficher l'arrêté aux endroits les plus appropriés²⁶. Ce n'est que parce qu'il y a une prise de connaissance effective de la mesure par les citoyens que celle-ci leur est opposable.

L'affichage peut également s'imposer pour avertir de la mesure ses destinataires dits *secondaires* (l'arrêté ayant par hypothèse été notifié à son *destinataire principal*). Exemple : un arrêté prescrivant l'inaccessibilité d'un immeuble sera notifié à ses occupants et affiché sur la façade pour prévenir les tiers.

Clap de fin pour le dossier Police administrative

Cette série d'articles aura permis d'avoir une vue d'ensemble sur les différents principes qui régissent la police administrative. En effet, il est important de distinguer la police administrative générale et la police administrative spéciale pour pouvoir régler les questions de conflits de différentes polices.

Il est également primordial de bien différencier les actes réglementaires et les actes à portée individuelle afin de définir les acteurs compétents pour adopter tel ou tel type d'acte. Une fois le type de police administrative, le type d'acte et l'acteur compétent bien déterminés, on pourra alors s'intéresser aux différentes conditions de mise en œuvre d'articles spécifiques. Pour finir, une attention particulière devra être apportée aux différents principes de bonne administration lors de la prise de l'acte concerné.

Les clés de la police administrative sont désormais entre vos mains. 

22. À cet effet, nous vous invitons à lire l'article « Les night-shops et les phone-shops, quelle marge de manœuvre pour les communes ? » disponible sur le site <https://brulocalis.brussels> où ce principe est appliqué par rapport à la marge de manœuvre dont disposent les communes pour entraver le droit d'entreprendre.

23. Voir les articles 130 Bis et 134 de la NLC.

24. NLC, art.112.

25. NLC, art.114. La preuve de la date de l'affichage peut uniquement être apportée par l'annotation dans un registre spécialement tenu à cet effet le premier jour de la publication. Voir à cet effet, l'arrêté royal du 14 octobre 1991 relatif aux annotations dans le registre des publications des règlements et ordonnances des autorités communales.

26. Et pas, ou alors pas uniquement, aux valves communales.

> Contribution externe (Frédéric Raynaud et Akara Chy, perspective.brussels)

BE RUNNING, « TOUTES LES VITESSES PIÉTONNES » AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

be running est une stratégie qui vise à encourager la pratique du running à Bruxelles. Cette stratégie, élaborée par perspective.brussels, identifie différents parcours à développer et publie un guide pour que les aménagements soient adaptés à cette pratique. Au bénéfice de tous les usagers de la Région bruxelloise.

BE RUNNING, POURQUOI ?

Plusieurs villes européennes voient fleurir une série d'initiatives *runner friendly*. À titre d'exemples, Amsterdam a imaginé *De stad als sportveld* en créant une vingtaine d'itinéraires dédiés à la course à pied; et Paris, dans un contexte de Jeux Olympiques, travaille sur la création de parcours sûrs, confortables et adaptés à tous les coureurs. Ces deux exemples ayant des structures urbaines assez différentes, une analyse du territoire est de ce fait requise pour évaluer l'impact que la course à pied peut avoir sur l'organisation spatiale d'une ville.

À Bruxelles, la pratique de la course à pied s'est encore accélérée lors des périodes de pandémie. Pour assurer un certain bien-être et rester en bonne santé, un nombre important de Bruxellois(es) ont rejoint les habitués de la course à pied déjà actifs dans la capitale.

Face à ces constats et à un shift modal qui donne une part de plus en plus importante aux piétons (32% en 2010 à 36% en 2020), une stratégie pour les piétons rapides s'avérerait fortement utile dans une ville qui a pour volonté de rendre une juste place aux modes dits actifs. Faire coexister différents usagers dans l'espace public bruxellois, souvent étroit, reste un défi que *be running* ambitionne de résoudre en alliant aménagement du territoire, mobilité et sport.

BE RUNNING, L'HISTORIQUE

Une résolution parlementaire du 20 février 2017 vise à élaborer un plan *jogging* bruxellois. Elle recouvre déjà de nombreux enjeux : l'aménagement du territoire, la mobilité, le sport, le bien-être et la santé des Bruxellois(es), des touristes, bref des usagers de notre Ville-Région. Un des objectifs était de tenir compte de la place des joggeurs dans la gestion de l'espace public et des espaces verts. Le gouvernement a chargé *perspective.brussels*, en tant qu'organe régional chargé de la planification, d'opérationnaliser la résolution.

BE RUNNING, L'EXPÉRIMENTATION, LES ÉTUDES ET LA DÉCISION POLITIQUE

La première phase de travail a réuni une série d'acteurs régionaux (dont principalement *Bruxelles Environnement*, *Bruxelles Mobilité* et *Visit*), des experts spécifiques à la course à pied, les communautés et les communes.

Dans ce contexte de co-construction et de réflexion sur la marche à suivre pour répondre aux objectifs de la résolution parlementaire, deux initiatives ont été primordiales pour bien appréhender la pratique de la course à pied.

Perspective s'est appuyée sur un bureau spécialisé hollandais (*TrackLandscapes*) pour analyser des données géolocalisées provenant d'applications running (dont *STRAVA*, l'application sportive la plus populaire au monde) dans l'objectif de géolocaliser les parcours des Bruxellois(es) et autres usagers, et d'identifier les interventions nécessaires pour améliorer et développer la pratique du running sur tout le territoire régional.

Parallèlement, une *enquête en ligne* (panel de près de 1 500 répondants) a permis d'identifier les endroits les plus prisés pour courir (principalement les parcs), ainsi que plus spécifiquement les pratiques et besoins des runners.

Parmi les préoccupations, citons le besoin de courir dans un environnement vert, dans les endroits où la qualité de l'air est la meilleure, dans un cadre où la sécurité routière est assurée, dans une logique de continuité des parcours ou encore en ayant le sentiment d'être en sécurité. Cette phase a, comme le proposait la résolution parlementaire, débouché sur un plan d'actions qui visait, entre autres, à produire une carte des parcours et un guide de leur bon aménagement.

Parallèlement, le plan *jogging* devient une stratégie dite *be running* intégrée dans les orientations du Plan de mobilité régional *GoodMove*, permettant à toutes les vitesses piétonnes d'être un objectif politique tant pour la Région que pour les communes (qui pourront l'inscrire également dans leur plan local de mobilité).

BE RUNNING, UNE CARTE DES PARCOURS AU SERVICE DES PIÉTONS LENTS ET RAPIDES

Sur base des expertises, des analyses data et de l'enquête, une carte des parcours propose aux usagers de Bruxelles de sortir de parcs par des acheminements allant de l'ouest à l'est, du nord au sud de Bruxelles. Ces parcours sont définis en lien avec la hiérarchie des voiries piétonnes inscrites dans le Plan régional de mobilité, et structurés par les deux axes que sont le Canal et la promenade verte.

BE RUNNING, UN GUIDE AU SERVICE DES AMÉNAGEURS

Pour réaliser au mieux ces parcours, un guide du bon aménagement, réalisé avec le bureau d'études *CityTools*, offre aux aménageurs de l'espace public (*Bruxelles Mobilité*, la *STIB*, *BELIRIS*, les communes...) d'identifier les meilleures manières d'assurer une bonne cohabitation entre les usagers sur les différents parcours.



L'originalité du guide, se retrouve par le fait qu'il est issu d'expériences concrètes: la pratique d'une série de courses a permis de prendre en compte les réalités du terrain pour trouver les meilleures solutions d'aménagement sur une partie des parcours.

Les éléments de ce guide sont également en cohérence avec d'autres guides régionaux, qui seront intégrés dans le futur *manuel pour les projets d'espaces publics* coordonné par *urban.brussels*.

ET MAINTENANT ?

Le gouvernement régional ayant définitivement approuvé le 1er juin 2023 la stratégie, la carte des parcours et le guide, les parcours sont intégrés dans *UrbIS* et *MobiGIS* pour aider les aménageurs (dont les communes) à bien visualiser les parcours lors des chantiers qui seront menés dans le futur.

Perspective et Urban intégreront ces parcours dans les différents outils de planification (*PAD*, *CRU*, *BKP*, ...) ou de revitalisation (*CQD*) pour assurer leur concrétisation sur les tronçons concernés. Enfin, l'objectif est d'offrir aux principaux concernés les tracés *GPX* pour les intégrer dans leurs applis running préférées. 📍



> Le guide be running est en cohérence avec d'autres guides régionaux, qui seront intégrés dans le futur « *manuel pour les projets d'espaces publics* » coordonné par *urban.brussels*.

ASSOCIATION EN ACTION

SERVICE VILLE DURABLE

MONITEUR DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le trimestriel n° 68 a été publié en juillet dernier. Au sommaire de ce numéro : le Good Move forum ; l'évolution des accidents de la circulation à Bruxelles ; le redéploiement des boucles piétonnes ; la ville à quinze minutes ; le brevet du piéton ; les zones cyclables ; et la réglementation routière.



CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PMR PAR LES SCAN CARS : VERS UNE SOLUTION ?

Depuis près de deux ans, Brulocalis, la VVSG et l'UVCW se sont associées à la Ville de Bruxelles et à la ville d'Anvers, ainsi qu'à d'autres villes wallonnes et flamandes afin de traiter la problématique du contrôle du stationnement PMR par scan car. Après plusieurs réunions de travail et échanges avec les différentes parties concernées, une solution, visant un partage de données au niveau national sur une plateforme commune, est en cours de finalisation et pourrait très bientôt être mise en exploitation.



FORMATION SUR LE MONTAGE DE PROJETS EUROPÉENS

Les 1^{er} et 2 juin derniers, Brulocalis a donné une formation sur le montage de projets européens aux agents de la commune de Schaerbeek. Cette formation a abordé les aspects suivants: la méthodologie de conception d'un projet européen, la constitution d'un réseau de partenaires transnationaux, la formalisation et la structuration du projet, l'impact, la communication et les principes du montage budgétaire. Une vingtaine d'agents communaux ont pris part à cette formation qui a été un véritable succès!



> Lisa Thibaut, Conseillère chez Brulocalis

LA CONCERTATION ENTRE COMMUNES ET RÉGION : UNE NÉCESSITÉ POUR LA STRATÉGIE *CLEAN.BRUSSELS*

Cette année 2023 marque le coup d'envoi de la nouvelle stratégie régionale de propreté urbaine *clean.brussels*. Cette stratégie, traduite en 14 objectifs et 65 mesures concrètes, concerne aussi bien l'administration publique que les citoyens ou le secteur privé. La mise en place chaotique du nouveau calendrier des collectes dénoncée par les communes, ainsi que l'obligation de tri pour les déchets alimentaires, ont démontré à loisir la nécessité d'une coordination rapprochée entre les communes, l'agence *Bruxelles-Propreté* et la Région.

La volonté poursuivie par la stratégie de propreté urbaine est précisément de proposer un cadre de gouvernance agile et participatif, incluant la diversité d'acteurs institutionnels agissant sur cette question, la prise en considération du comportement des usagers de l'espace public, et la responsabilité de chaque partie prenante, issue du milieu public ou privé, par rapport aux déchets échouant finalement dans l'espace public. Parmi les mesures emblématiques, nous pouvons donc citer la mise en place d'un *Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine*.

Pour plus d'efficacité sur cette question et d'amélioration du cadre de vie, la concertation entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale doit être institutionnalisée. Les enjeux de cette institutionnalisation sont multiples : permettre la concertation sur la politique régionale de propreté avec les acteurs les plus concernés ; fluidifier la communication, les prises de décision et les collaborations entre les acteurs institutionnels ; coordonner l'exécution du plan d'action découlant de cette stratégie ; évaluer les politiques en matière de propreté publique ; s'inspirer des bonnes pratiques en la matière

et les identifier afin de les appliquer au plus grand nombre.

En effet, les différents acteurs partagent un territoire régional, sans hiérarchie entre la Région (propreté, collecte, travaux,

aménagement du territoire, prévention et sécurité...) et les communes, mais avec des complémentarités à amplifier. La nécessité d'améliorer le travail côte à côte est criante, il est donc utile de mettre en place un mode collaboratif dans un cadre structuré pour augmenter l'efficacité des services publics et ainsi améliorer le cadre de vie bruxellois.

C'est dans ce cadre que Brulocalis a participé aux deux premiers bureaux les 26 avril et 10 mai derniers, en présence notamment des communes de Molenbeek, Schaer-beek, Koekelberg et Ganshoren, qui partagent la présidence du bureau pour une durée de 6 mois. Le bureau est l'instance en charge de préparer les réunions du conseil. Elle prépare les points d'agenda et propose les décisions à prendre. Le bureau débat et prend ainsi position sur certains points clés, qui seront alors soumis au conseil pour proposition de décision.

La première réunion du conseil de coopération a également eu lieu le 23 juin : le *Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine* est présidé par le ministre en charge de la propreté urbaine et réunit les principales instances régionales concernées par la stratégie *clean.brussels* (*Bruxelles-Propreté*, *Bruxelles Environnement*, *Bruxelles Mobilité*, *STIB* ou encore



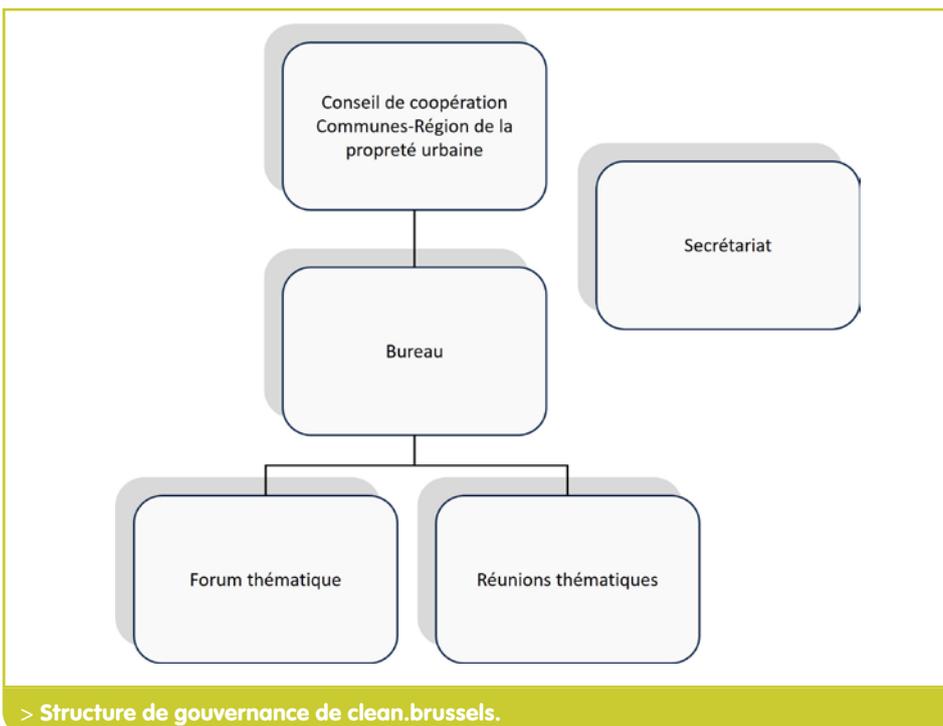
safe.brussels), ainsi que Brulocalis et les communes bruxelloises, représentées par leur échevin de la Propreté publique ou des Espaces verts. C'est à ce niveau que se fait la concertation sur la politique régionale en matière de propreté et que les décisions de coopération se prennent entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre institutionnel et dans le cadre budgétaire défini par le gouvernement. Sont également discutés les arbitrages nécessaires à propos des nouveaux projets à lancer (ou à arrêter) et le choix des mandats des chefs de projet dans les organismes concernés.

Le conseil a abordé plusieurs sujets d'actualité et a dressé un premier état d'avancement de principes centraux en matière de propreté publique. Il est alimenté trimestriellement par le tableau de bord stratégique de la propreté, lui permettant de suivre l'avancement du plan, ainsi que l'atteinte des objectifs. Un bilan plus complet est présenté au gouvernement chaque année avec les principales réalisations incluant un ensemble d'indicateurs pour la période passée et des recommandations pour la prochaine période, permettant ainsi de fixer les priorités pour l'année suivante. Dans le cas où le conseil ne parvient pas à trouver un consensus, ce dernier se tournera vers le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale pour trancher.

La structure de gouvernance *clean.brussels* est la suivante (voir schéma 2).

Une autre mesure emblématique importante a été le lancement d'un appel à projets à destination des communes, qui a pour but de financer les initiatives contribuant à améliorer la propreté urbaine. L'appel, qui s'élevait à 2,5 millions d'euros, a été clôturé à la fin du mois d'août 2022. En tout, 25 projets ont été sélectionnés au sein de 16 communes, pour un total de 2.380.154€. Ces projets concernent principalement les caméras de surveillance contre les dépôts clandestins, les îlots de tri, la sensibilisation et la lutte contre les mégots.

Pour rappel, 500.000 tonnes de déchets non triés sont encore brûlées chaque année dans la Région bruxelloise (cela représente 200 fois le poids de l'Atomium). Il est donc impératif d'agir à tous les niveaux pour réduire la production des déchets. Un des principaux défis de cette stratégie, qui se veut évolutive dans le temps, sera de coordonner les actions des communes et de la Région et de faire vivre un réel lieu de concertation visant la mise en place de solutions réalistes et coordonnées pour l'atteinte des objectifs de *clean.brussels*. Brulocalis suivra de près l'évolution pour voir si le pari a été relevé! 📍

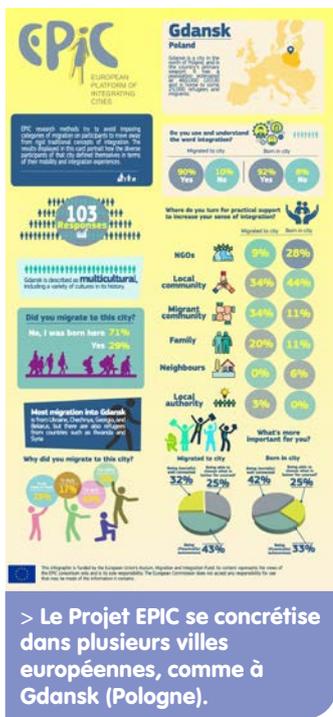


> Quentin Vanhay, Chargé de communication externe, et Justyna Podrazka, Conseillère en démocratie locale et participative, chez Brulocalis

ALDA, AU NOM DE LA DÉMOCRATIE LOCALE EN EUROPE... ET AU-DELÀ



Alors que les élections de 2024 approchent à grands pas en Belgique, Brulocalis s'est penchée sur le travail d'ALDA, l'Association Européenne pour la Démocratie Locale, qui organisait un grand événement en juin dernier autour de son assemblée générale sur le thème « la démocratie locale sauvera la démocratie ». Son travail vise à promouvoir la bonne gouvernance et la participation du citoyen au niveau local, au sein de l'Union européenne et au-delà. Le présent article est suivi d'une interview croisée entre Antonella Valmorbida, secrétaire générale d'ALDA, et la directrice de Brulocalis, Corinne François, sur les enjeux qui pèsent sur la démocratie locale.



PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

Fondée en 1999 à l'initiative du Conseil de l'Europe, ALDA avait pour première fonction de coordonner et de soutenir le réseau des Agences pour la Démocratie Locale (ADL), des ONGs autonomes actuellement au nombre de quinze et dont le but est de promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomie locale.

ALDA se définit aujourd'hui comme une organisation associative, et comme « un acteur clé dans le domaine de la démocratie locale, de la citoyenneté active et de la coopération entre les autorités locales et la société civile en Europe, dans son voisinage et dans le monde entier, agissant principalement par le biais de méthodes participatives et de coopération décentralisée ».

L'association présente son activité centrale actuelle comme étant le soutien des citoyens et des groupes de citoyens « dans leurs initiatives visant à améliorer leur contexte local, en créant des ponts avec les autorités locales afin de réaliser un vrai changement ». Elle rassemble aujourd'hui 350 membres parmi lesquels des autorités locales, des associations d'autorités locales et des organisations de la société civile de plus de 45 pays de l'Europe élargie.

Asile, Migration et Intégration), qui vise à améliorer au niveau local l'intégration des migrants grâce à un réseau européen d'autorités locales¹ et d'ONGs.

Cette phase du réseautage a permis aux partenaires et aux collaborateurs locaux de présenter leurs activités concernant l'intégration des migrants des différentes villes de la plateforme. Après cela, plusieurs groupes furent créés afin de permettre l'échange sur l'intégration dans plusieurs domaines.

La conférence finale du 7 juin fut quant à elle entamée par un discours de bienvenue de Andrea Rilievo, membre du conseil d'administration d'ALDA et leader du Projet, suivi par le discours de Luca Barani, représentant la Commission européenne. Les partenaires d'EPIC ainsi que les différents acteurs locaux et internationaux sont ensuite revenus sur l'objectif de cette double journée: discuter des résultats obtenus, et permettre aux participants de s'engager sur la durabilité d'EPIC. Pour cela, une table ronde intitulée « Comment renforcer la gouvernance multi-niveaux sur la migration? Comment mieux inclure les contributions et les apports des territoires? » fut organisée. Les membres du Projet entendent par ailleurs poursuivre leur travail au-delà des trois années qui lui sont dédiées.

PRÉAMBULE AU FESTIVAL ALDA ET PRÉSENTATION DU PROJET EPIC

Du 7 au 9 juin 2023 furent organisés à Etterbeek une série d'ateliers et d'événements dans le cadre du festival ALDA, logiquement centré sur la démocratie locale et son rôle capital dans la gestion des enjeux actuels et futurs.

Ces trois jours de festival furent eux-mêmes précédés le 6 juin par une présentation du Projet EPIC (European Platform of Integrating Cities, ou Plateforme Européenne des Villes Intégrantes), sous forme d'une phase de réseautage, avant de se conclure par une conférence finale le lendemain.

EPIC s'étale sur un programme de trois ans, financé par l'Union européenne sur base du Fonds AMIF (Asylum, Migration and Integration Fund, ou Fonds

PREMIÈRE JOURNÉE : COFOE, ÉLECTIONS, MIGRATION ET OUTILS DIGITAUX

Pendant trois jours, ateliers, présentations et assemblée générale ont alterné pour réaffirmer et démontrer le rôle capital de la démocratie locale face aux défis présents et futurs que doivent/devront affronter nos démocraties.

Ce festival a permis à des collègues, membres et partenaires d'ALDA de se retrouver autour de plusieurs thématiques comme les grandes priorités de l'Union, l'échange des connaissances et des pratiques sur les thèmes de la migration, de l'inclusion, de l'égalité des genres, de la protection de l'environnement, du développement durable ou

1. Local Authorities (LAs).

encore des droits de l'homme, pour ne citer que les principaux.

Les outils de soutien de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la participation citoyenne

La matinée du 7 juin fut consacrée à un premier événement centré sur les programmes et outils de l'Union européenne pour soutenir la participation citoyenne, la démocratie et la gouvernance, et qui sont utilisés par ALDA pour répondre à ses objectifs et missions. De plus, ce fut l'occasion de revenir en détails sur le MFF (*Multiannual Financial Framework, ou Cadre Financier Pluriannuel*) de l'Union, et qui permet – via ses répartitions – d'avoir une idée claire des priorités politiques qu'elle se fixe.

GT du CSE et recommandations de la CoFoE²

Le second atelier de la journée fut dédié à la question de l'état de la démocratie, de l'État de droit, de l'espace civique et de l'Union européenne dans le monde, en s'appuyant sur le premier jet du rapport d'un groupe de travail fondé en février 2023 par le CSE³ (Civil Society Europe, ou Société Civile Européenne). Dans son rapport, dont la version finale sera présentée en septembre 2023, le GT évoque également l'état de la société civile au sein de l'UE.

Futures élections européennes et TALE world café

Le début d'après-midi fut consacré aux élections de 2024. Si les élections de 2019 ont démontré des tendances positives, elles ont aussi permis la propulsion de certains mouvements et idées auto-critiques et populistes. Afin de juguler ces dérives antidémocratiques, il est nécessaire de fédérer un maximum de citoyens et d'aller chercher celles et ceux qui n'ont pas voté.

Pour cela, le Projet TALE (*Take the Lead in the EU Election, ou Prenez le contrôle durant les élections européennes*), coordonné par ALDA, a été mis en place afin d'atteindre et d'impliquer un grand nombre d'électeurs européens et de leur permettre de jouer un rôle dans les élections par le biais de processus participatifs.

Les défis de la crise migratoire ukrainienne

Cette présentation du Projet TALE se faisait en parallèle d'un atelier autour de la question des réfugiés ukrainiens, et le défi que cette crise migratoire représente pour les communautés locales. Le but : discuter et apporter une réflexion sur les actions à mener pour soutenir ces communautés dans leur accueil des personnes, et permettre de transformer ce flux en une opportunité via le développement local, économique et social.

Le Projet P-CUBE et l'éducation digitale

Enfin, cette première journée fut conclue par une réflexion sur la transition numérique, l'éducation numérique, et sur le développement des

compétences techniques et transversales voulues par la Commission européenne. Dans ce contexte, le Projet *P-CUBE* (*Playing Public Policy Project*), financé par le Programme Erasmus+ en partenariat avec ALDA, fut présenté. L'idée est d'aider les gens à apprendre comment les décisions sont prises dans la sphère publique grâce à une interface vidéoludique. Un outil sous forme de jeu aussi bien destiné aux étudiants du supérieur qu'aux ONGs, organisations civiques, travailleurs sociaux ou experts scientifiques, et qui répond à la volonté d'inclure davantage le numérique dans les processus éducatifs mis en place par l'exécutif européen.

SECONDE JOURNÉE : « LA DÉMOCRATIE LOCALE SAUVERA LA DÉMOCRATIE »

Assemblée générale d'ALDA

La journée du 8 juin fut marquée sur l'ensemble de la journée par l'assemblée générale d'ALDA, entamée avec un discours d'accueil du président Oriano Otočan, et celui du bourgmestre d'Etterbeek, commune-hôte, Vincent De Wolf. D'autres intervenants ont participé aux échanges, notamment la vice-présidente de la Commission européenne, Dubravka Šuica; Leen Verbeek, président du CPLRE; Gilles Pelayo, Chef d'équipe du Programme EACEA (*Europe for Citizens Education, Audiovisual and Culture Executive Agency*); et Ugo Poli, Représentant de la CEI (*Central European Initiative*).

Le film *Trente ans d'activités d'ALDA dans les Balkans (30th year of activities of ALDA in the Balkans, ou 30 années d'activité d'ALDA dans les Balkans)*, de Francesco Zarzana a ensuite été diffusé. Daniela Ciaffi, vice-présidente de Labsus et membre d'ALDA, est ensuite venue nous en dire plus sur le slogan *Local Democracy will save Democracy*, ce qui se cache derrière, et quelles actions mener à l'échelle locale pour préserver la démocratie au sens large.

Programme de jumelage des villes

Fut ensuite présenté le Town Twinning Program, un appel à propositions lancé par l'EACEA (*European Education and Culture Executive Agency, ou Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»*), afin d'expliquer la finalité de ce programme et l'intérêt du jumelage entre villes.

Crise de la démocratie : symptômes, remèdes, et pistes etterbeekaises

Enfin, le dernier point de la journée fut dédié à un débat en soirée consacré aux symptômes et aux remèdes de la crise de la démocratie. Une discussion organisée par les services de la Participation Citoyenne et Affaires Européennes de la commune d'Etterbeek à l'initiative de son bourgmestre, Vincent De Wolf, et de l'échevin Frank Van Bockstal. Caroline Sägesser et Vincent Lefebve, chercheuse et chercheur au CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques), ont participé à la discussion, modérée par le professeur de droit public à l'ULB



> La conférence sur la crise de la démocratie était organisée par la commune d'Etterbeek.

2. Conference on the Future of Europe, ou Conférence sur le futur de l'Europe.
3. Il s'agit d'un groupe rassemblant 22 réseaux européens d'organisations de la société civile (CSO) et qui travaillent ensemble à la régénération du projet européen autour de valeurs communes telles que l'égalité, la solidarité, l'inclusion et la démocratie.
4. p-cube-project.eu.



Julien Pieret. La conférence fut introduite par Antonella Valmorbida et Franck Van Bockstal.

Durant ce débat, la notion de *démocratie fédérale belge* a tout d'abord été interrogée et expliquée, et a permis de revenir sur les difficultés persistantes dans notre pays, au niveau politique et communautaire, malgré la succession de six réformes de l'État. C'est ensuite le concept de *démocratie consociative* qui a été abordé, permettant aux différents intervenants de rappeler l'importance du compromis à *la belge* dans un pays où l'échiquier politique est fortement diversifié et segmenté, et où la culture de la négociation est *de facto* très présente.

Une nécessité du compromis également soutenue à travers le concept de *démocratie participative*, qui rappelle l'importance en Belgique des partis politiques dans ce travail de négociation... Sans oublier d'évoquer les récents scandales qui ont élaboussé la classe politique.

Ces différents constats établis, la réflexion s'est portée sur les réponses à apporter à cette crise, multifactorielle et profonde. L'option de la participation citoyenne a encore une fois été plébiscitée par les représentants de la commune, qui ont rappelé qu'Etterbeek disposait de son propre projet en la matière avec le conseil consultatif in 'Etterbeek. Créé en 2021, ce conseil permet aux ressortissants belges et non-belges de prendre part à la vie de la commune, et de mieux répondre à leurs besoins citoyens⁵.

Le projet de *Commission Participative Mixte* a également été mis en avant, dont le but était de s'attaquer à l'épineux dossier des signes coloniaux dans l'espace public. Un rapport devrait prochainement être présenté au conseil communal.

Pour terminer, plusieurs autres projets visant à mieux inclure le citoyen dans la politique locale ont été présentés, tels que le *Bus de la Participation*, ou encore la plateforme participation.etterbeek.brussels.

TROISIÈME ET DERNIÈRE JOURNÉE : LA DÉMOCRATIE LOCALE, EN EUROPE ET AU-DELÀ

Anniversaire pour la démocratie locale dans les Balkans

Cette dernière journée du festival ALDA a débuté avec une *rétrospective* sur plus de trente années de présence d'ALDA dans les Balkans⁶, et sur les premières associations de la démocratie locale dans la région. Durant tout ce temps, elles n'ont cessé de travailler sur la participation des citoyens à la vie publique et sur le processus de prise de décision, en œuvrant au rapprochement entre le citoyen et ses institutions. L'objectif de l'événement : outre la présentation de trois décennies de travail sur la démocratie locale, il s'agissait d'exposer les progrès encore à faire, et les projets présents et futurs qu'ALDA réserve à la région, en collaboration avec les associations de la démocratie locale.

Enjeux et défis de la démocratie locale dans les pays de l'Est

Ensuite, une *table ronde* sur le thème : *La démocratie local dans le contexte d'un nouveau cadre géopolitique dans les pays partenaires d'Orient*⁷, fut l'occasion de revenir sur les nouvelles (et nombreuses) épreuves qui ont fait leur apparition ces dernières années dans cette zone, telles que la migration, la défense et la sécurité, ou encore la menace régionale que représente la Russie.

La contribution internationale de l'UE pour la démocratie locale

Toujours au-delà des frontières de l'Union, une *seconde table ronde* concernait la contribution de l'UE à la démocratie locale dans le monde. Elle lutte en effet pour le renforcement des valeurs démocratiques dans de nombreuses régions telles que le bassin méditerranéen, l'Afrique ou la Turquie. Une lutte à laquelle ALDA prend pleinement part grâce à son réseau présent sur ces territoires.

Combattre la haine, un défi croissant au sein de l'Union

Pour clôturer ce troisième et dernier jour de festival, une dernière *activité* a eu lieu autour de la thématique des discours et des actes de haine, et les moyens de les combattre au niveau européen.

Organisée en collaboration avec *Stand-Up : Standing up against hate in the EU*, une association co-fondée par la Direction Générale Justice de la Commission, cette réunion de plusieurs acteurs de terrain et de spécialistes visait à rappeler que les crimes et propos haineux sont toujours bien présents chez nous, et que le combat contre ces derniers est plus que jamais nécessaire à une époque où les discours extrêmes et radicaux se font de plus audibles.

CLAP DE FIN D'UN FESTIVAL MULTITHÉMATIQUE

Trois jours semblent finalement bien peu au regard du nombre de sujets qui ont été abordés durant ce festival ALDA. Ils reflètent non seulement l'étendue du travail effectué ces dernières années, mais également les nombreux défis présents et futurs qui se dessinent pour l'Europe et ses citoyens. Des défis qui rappellent que le combat pour la démocratie est permanent, indispensable, et nécessite l'implication des localités et des acteurs de terrain pour parvenir à transformer les idées et les valeurs européennes en actions concrètes. En son sein, et par-delà ses frontières. Ce rôle indispensable des localités fut également rappelé lors de la journée de la démocratie ce 15 septembre, et sera également au centre de la réflexion durant la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) de ce mois d'octobre, comme évoqué plus loin dans ce Trait d'Union 135.

5. La commune d'Etterbeek dispose par ailleurs d'autres conseils consultatifs sur diverses thématiques (mobilité et sécurité routière, aînés et personnes à mobilité réduite, etc.).
6. La première agence de la démocratie Locale ayant été constituée en 1993 en Serbie. Ces Agences de la Démocratie Locale ont en effet précédé la naissance de ALDA, créée par le Conseil de l'Europe.
7. Entendez par là les pays situés sur le flanc oriental de l'Union européenne et candidats pour l'adhésion à l'UE que sont la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

> Quentin Vanhay, Chargé de communication externe, et Justyna Podrazka, Conseillère en démocratie locale et participative, chez Brulocalis

ALDA ET BRULOCALIS : DES VALEURS DÉMOCRATIQUES CONVERGENTES

Pour parachever l'article ci-avant dédié à l'ALDA, à son ADN et à ses actions, une interview croisée entre sa secrétaire générale, Antonella Valmorbida, et la directrice de Brulocalis, Corinne François, a été organisée. L'occasion de revenir en détail sur plusieurs thématiques telles que la place de la femme dans les fonctions décisionnelles, le rôle d'ALDA dans les rouages européens, ou encore le rôle des jeunes comme moteur du changement, et comme facteur de paix et de réconciliation. Une entrevue menée par Justyna Podrazka, Conseillère en matière de démocratie locale chez Brulocalis.

La précédente assemblée générale du mois de juin chez Brulocalis portait sur la question des femmes en politique (Cf. notre dossier spécial dans ce numéro) et évoquait leur place dans les hautes fonctions... Vous qui êtes une observatrice assidue de la vie politique au niveau européen, quelles sont vos observations à ce sujet ?

Antonella Valmorbida (A. V.): *Je pense que l'on peut distinguer, au niveau de la démocratie européenne et internationale, trois grands défis :*

1. *Le premier aspect concerne la question du genre et de la femme. Si je n'ai jamais été moi-même une activiste, je constate l'être de plus en plus avec la sensation qu'en Europe, il y a un retour en arrière qui est en train de s'opérer, par exemple avec le droit à l'avortement. Tout comme au Congrès des Pouvoirs locaux, nous devons toujours imposer des quotas à la représentation féminine car cet équilibre n'est toujours atteint, même pour que nos propres délégations soient équilibrées à cet égard... Cette difficulté est a fortiori présente dans le monde politique qui est – et reste – un milieu profondément masculin où les femmes connaissent encore énormément de difficultés à s'imposer.*
2. *Le second aspect est la question de l'environnement. Les enjeux de demain seront évidemment grandement liés aux défis climatiques, comme nous l'avons vu cet été dans le Sud de l'Europe, victime d'incendies... Mais ils seront également liés aux conséquences de ces changements, comme les vagues migratoires venues de pays qui sont les premières victimes de ce dérèglement.*
3. *Le troisième aspect est évidemment la digitalisation, et la nécessaire réflexion que l'intelligence artificielle (IA) va et doit nous imposer sur l'impact qu'elle va représenter au sein de nos démocraties et des localités. On peut par exemple se poser la question de la connaissance qu'ont les algorithmes des choix électoraux des citoyens durant les élections, et se demander si l'IA n'est pas amenée à devenir de facto une forme d'élection en tant que telle...*

Corinne François (C. F.): *Je partage votre constat sur ces trois défis principaux qui touchent l'Europe et en réalité toute notre planète. Pour revenir sur la question féminine, j'observe également que le sens que prennent les choses n'est pas forcément encourageant. Encore aujourd'hui, les femmes ne semblent pas toujours disposées à prendre la place qui leur revient de droit, à la fois en politique mais aussi dans le monde professionnel en général.*

Souhaitent-elles toujours conquérir cette place qui est la leur, notamment au niveau des hautes fonctions ? Je l'espère. Ce qui est sûr, c'est que la nécessité des quotas, instaurés pour la première fois en Belgique au courant des années 90¹, persiste dans un monde politique toujours largement masculin, avec des codes masculins, et dans lequel de nombreuses femmes éprouvent toujours des difficultés à s'épanouir ou à accéder aux fonctions exécutives ou de décision. On le voit notamment avec les récentes démissions de plusieurs personnalités politiques féminines dans notre pays.

A. V.: *Au-delà de la Belgique, de nombreux cas ont fait la une de la presse tels que le départ de Sanna Marin à la tête du gouvernement finlandais, ou encore de Jacinda Ardern en Nouvelle-Zélande. Mais sait-on pourquoi elles ont quitté leurs fonctions politiques ? Serait-il possible que le problème ne soit finalement pas la question des femmes, mais plutôt celui de la politique, dont elles semblent être sorties dégoûtées ? Une politique qui est trop souvent assimilée à une « usine à gaz » qui n'aboutit pas sur du changement concret ou du moins pas assez vite ? Je pense que c'est une réflexion que nous devons mener.*

C. F.: *Nous avons en effet évoqué cette question lors de notre assemblée générale (NDLR: lire à ce propos notre dossier spécial) – certains éléments ont permis d'établir un début d'explication (raisons personnelles et familiales, appels à la démission, confession de missions et de tâches compliquées voire impossibles, etc.), et il semble évident que les reliquats du rôle de la femme au siècle passé jouent toujours un rôle dans ces difficultés qu'elles éprouvent dans leur carrière.*



> Corinne François, directrice de Brulocalis.



> Antonella Valmorbida, Secrétaire générale d'ALDA.

1. Une première loi fut votée en 1994 pour interdire les listes électorales comportant plus de deux tiers de membres d'un même sexe. Cf notre article sur la parité dans le dossier spécial de ce numéro.

A. V. : *N'oublions pas que nous en sommes toujours au début de la déconstruction du rôle de la femme au sein du foyer familial... Encore aujourd'hui, une forte distinction existe entre le rôle de la mère et celui du père, impliquant souvent une plus grande culpabilisation de la femme au moment de mettre la priorité sur sa carrière, plutôt que sur ses enfants... ALDA a d'ailleurs rédigé un code de conduite de non-discrimination à cet égard, non seulement pour défendre les droits des femmes, mais également ceux de tout autre groupe de personnes pouvant faire l'objet de difficultés, telles que les personnes porteuses de handicap. Et nous militons pour la signature de ce document auprès de l'ensemble de nos membres, partenaires et aussi nos fournisseurs habituels.*

Et s'il est clair que nos systèmes sont encore perfectibles, la situation est parfois bien plus compliquée dans d'autres pays. Nous l'avons d'ailleurs constaté par exemple en Tunisie, où les premières élections locales impliquant des quotas de femmes ont eu lieu, et pour lesquelles nous avons établi un programme d'accompagnement. Mais malheureusement, plus de la moitié des femmes ont démissionné avant la fin du mandat...

C. F. : *Pour conclure sur cette question de la place des femmes dans le monde politique et sur la démocratie en général, je considère votre observation relative à la nécessité d'accélérer le processus décisionnel dans les sphères politiques très intéressante. Plus largement, il faut repenser le fonctionnement de nos démocraties tel qu'elles sont actuellement. Une récente étude menée dans 34 pays européens souligne que bien que pratiquement tous les Européens se disent adeptes du système démocratique, seulement un tiers des Européens jugent que leur pays est gouverné démocratiquement et seulement 20 % sont satisfaits du fonctionnement du système politique². Pour beaucoup, le choix du système démocratique n'est pas exclusif et il n'y a que 38 % de «démocrates exclusifs» qui trouvent bonne la démocratie mais mauvais les autres systèmes. Ceci est le signe d'une crise de la représentation.*

Après cette discussion sur la place de la femme et les défis qui se posent pour la démocratie locale, pouvez-vous nous en dire plus sur le travail d'ALDA auprès du Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux à Strasbourg ?

A. V. : *Le travail avec le Congrès est suivi par diverses personnes et responsables à ALDA et pas seulement notre bureau à Strasbourg. Concernant la relation avec l'institution, c'est plutôt moi et mon secrétariat qui suivons les politiques établies par le Congrès, par les membres, et qui analysons les décisions et les termes qui y sont abordés. Nous sommes trois collaborateurs à travailler sur les différentes questions institutionnelles : moi basée dans notre délégation en Italie, et deux autres personnes dans nos délégations de Strasbourg et Bruxelles.*

Une session y est d'ailleurs prévue sur l'engagement des jeunes et leur rôle en tant que moteur de changement. Y contribuerez-vous ?

A. V. : *C'est effectivement une thématique qui nous concerne énormément. Pas seulement dans l'Union européenne, mais également dans d'autres régions comme les Balkans. Nous y participerons en venant y dire quelques mots, et nous en profiterons aussi pour rappeler le travail d'ALDA depuis trente ans.*

L'implication de la jeunesse dans les Balkans est essentielle, d'autant plus qu'il y a un énorme problème de «brain drain» (fuites de cerveaux, NDLR) qui s'auto-alimente et qui mène à un cercle vicieux pour le pays et, en particulier, qui porte préjudice aux collectivités locales.

C. F. : *Sur la question du changement, en matière de démocratie locale et participative, Brulocalis contribue actuellement à l'élaboration d'un mémorandum destiné à préciser les lignes directrices et baliser les dynamiques à mettre en place au sein des pouvoirs locaux pour encourager la démocratie participative promue par la Région... Cela nous semble d'autant plus important qu'outre l'étude évoquée précédemment, les derniers sondages réalisés en Belgique à l'approche des élections de 2024 confirment la fracture de plus en plus forte entre les citoyens et le monde politique avec la montée des extrêmes. Un tel projet existe-t-il chez ALDA, sur lequel nous pourrions peut-être collaborer ?*

A. V. : *Nous avons une double approche à ce sujet. D'une part, nous encourageons la participation citoyenne, qui reste notre principale mission associative. Cela veut dire contribuer au renforcement des collectivités locales pour être à l'écoute et travailler avec la société civile, notamment via des outils ou des dispositifs tels que des modèles d'action ou des manuels sur les bonnes méthodes à mettre en place à ce sujet.*

D'autre part, nous sensibilisons également à l'utilité de la participation citoyenne pour lutter contre cette radicalisation qui a actuellement lieu dans les débats politiques et dans nos démocraties, aussi bien à droite qu'à gauche. Et cette sensibilisation semble énormément intéresser nos partenaires locaux ! J'ajouterai qu'intégrer cette participation dans une réelle stratégie globale et politique est un excellent moyen de désamorcer ces discours extrémistes.

C'est d'ailleurs ce que nous avons cherché à mettre en avant avec notre slogan du festival ALDA 2023 : la démocratie locale sauvera la démocratie. Une démocratie locale qui lutte contre la radicalisation et les inégalités, c'est une démocratie participative, vécue au quotidien, et qui va dans les quartiers au plus près de la population. C'est ainsi que nous pourrions désamorcer les conflits.

C. F. : *C'est une démarche que l'on voit justement bourgeonner en Région bruxelloise. Outre l'adhésion de deux communes à ALDA que sont Ixelles et Etterbeek, nous constatons de plus en plus d'initiatives de participation citoyenne sur le territoire... Même si certains écueils et réserves persistent*

2. M. BRÉCHON : *Les Européens et leurs valeurs - Entre individualisme et individualisation, 2023.*

encore tels que la question du coût en temps et en argent, de l'organisation, de la formation des citoyens à certains prérequis, ou encore de la prise en compte des doléances et des demandes de certains participants.

Ces difficultés peuvent parfois pousser, malheureusement, des communes à remettre en question la prolongation de ces assemblées. Je pense donc qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire, à la fois pour permettre au citoyen de voir le résultat de sa contribution à ce genre d'initiatives, mais aussi pour envoyer le signal aux élus que celles-ci apportent un vrai plus à la démocratie locale. Brulocalis est justement en train de développer une équipe chargée de travailler autour de cet enjeu, d'où

l'intérêt pour nos associations de coopérer et de se soutenir dans ce cadre-là...

A. V.: Bien évidemment, et d'autant plus au regard de nos valeurs et idéaux concordants! Concernant les obstacles précédemment évoqués tels que le coût en argent et en temps, il est nécessaire d'analyser ce qui peut poser des problèmes, et comment y remédier.

Par exemple, nous travaillons actuellement avec une organisation barcelonaise sur l'intégration de cette notion du temps au cœur de la participation citoyenne. Car il ne faut pas perdre de vue non plus que celles et ceux qui participent à ces projets sont des personnes qui n'ont pas toujours beaucoup de créneaux à dégager sur leur emploi du temps personnel

et/ou professionnel. Il est donc primordial de voir comment ces réunions peuvent être optimisées.

Et cet obstacle ne se pose pas d'ailleurs uniquement pour le citoyen, mais également pour les membres des collectivités avec lesquelles nous travaillons, et qui sont également demandeuses d'une meilleure gestion horaire pour ces initiatives citoyennes.

En conclusion, il est dans l'intérêt d'ALDA d'intensifier les échanges sur ces différentes questions avec Brulocalis, d'autant plus que la Belgique et la Région bruxelloise sont évidemment des cas intéressants à étudier, du fait de leur complexité et leur diversité. 

ASSOCIATION EN ACTION

CPAS

EMPLOI D'INSERTION : COLLABORATION CPAS-ONEM

Dans le cadre des futurs changements sur les échanges d'informations entre les CPAS et l'ONEM, concernant l'emploi d'insertion, deux webinaires ont été organisés les 11 et 12 septembre en collaboration avec la Fédération des CPAS wallons et la VWSG. L'occasion pour l'ONEM d'également répondre aux questions des CPAS sur les nouveautés annoncées.



AVIS SUR L'AVANT-PROJET D'ORDONNANCE BRUXELLES NUMÉRIQUE

Le 21 juin, la Fédération des CPAS bruxellois s'est positionnée sur l'avant-projet d'ordonnance Bruxelles Numérique et sa transposition aux pouvoirs locaux, et en

particulier aux CPAS bruxellois, en remettant un avis à l'attention des ministres Clerfayt, en charge de la Transition numérique, et Maron, chargé du Social et de la Santé au collège de la COCOF.



SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES : ENQUÊTE AUPRÈS DES POUVOIRS LOCAUX

Brulocalis et la Fédération des CPAS ont lancé une enquête de besoins pour la création d'une formation à destination des travailleurs des pouvoirs locaux, dans le cadre du Plan de soutien aux familles monoparentales. En effet, un Plan régional de soutien à ces familles, impulsé par la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou et cosigné avec les ministres Alain Maron et Bernard Clerfayt, a été adopté.



RÉACTION AU PROJET DE RÉFORME DES ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Directement impliqués par les nouveaux textes qui organisent la réforme des Allocations d'Études (AE), les Fédérations des CPAS bruxellois et wallons ont adressé un courrier à la ministre de l'Enseignement supérieur, et aux ministre-président et ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relayant leurs inquiétudes et leur refus de la voir aboutir dans la version présentée.



> Justyna Podrazka, Conseillère en démocratie locale et participative chez Brulocalis

SEDL - LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ÉDITION 2023 : « LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE AU CŒUR DES COMMUNAUTÉS LOCALES »

La Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) est une manifestation européenne annuelle, durant laquelle les collectivités locales et associations des 46 États membres du Conseil de l'Europe organisent simultanément des initiatives et des activités publiques afin de rencontrer et d'impliquer les citoyens sur des thèmes d'intérêt local. Les participants organisent également des événements dans le cadre de la SEDL tout au long de l'année, qui sont ensuite célébrés durant cette semaine du 15 octobre. Une date choisie en référence à la date originale de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale, le 15 octobre 1985.

DES PARTICIPANTS ACTIFS ET IMPLIQUÉS

Le public cible rassemble les entités locales et régionales, les citoyens, les associations de la société civile, les jeunes, les comités des quartiers, ainsi que les conseils des jeunes et des enfants. Autant de personnes qui sont concernées par la démocratie locale et qui peuvent participer à la diffusion du message de la SEDL.

Pour y participer, plusieurs méthodes existent :

- En devenant partenaire de la SEDL et en organisant des initiatives sur des sujets de leurs compétences (culturelles, éducatives, sociales ou sanitaires, etc.) destinées à impliquer les citoyens et d'autres acteurs locaux ;
- En coopérant avec d'autres autorités locales déjà partenaires de la SEDL, en leur fournissant un soutien matériel et/ou logistique, par exemple en prenant en charge l'impression de matériel de communication, la mise à disposition de locaux, diffusion du logo, etc. ;
- En diffusant, auprès des autorités territoriales, des valeurs et messages de la SEDL, ou encore l'action du Congrès pour la promotion de la démocratie locale.

Durant la SEDL, les collectivités participantes peuvent nommer une personnalité d'influence locale *Voix de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale*. Son rôle : promouvoir l'initiative dont elle serait alors l'ambassadrice, afin de promouvoir la SEDL à un plus large public.

Les participants sont également encouragés à promouvoir activement les échanges mutuels d'informations et de bonnes pratiques, en utilisant entre autres la plateforme en ligne sur le site de la SEDL, grâce à laquelle un réseau de collectivités locales et régionales peut être formé, comprenant également leurs associations-partenaires. Grâce à ce réseau, la

plateforme constitue une formidable boîte à outils et une source d'inspiration pour l'élaboration de futures actions.

CONTEXTE ET THÉMATIQUE DE LA SEDL 2023

Dans les circonstances actuelles de crises successives, le rôle des autorités locales et régionales en tant que socle sur lequel reposent la participation des citoyens et la démocratie locale, et leur influence sur le bien-être des communautés, est à son paroxysme. Raison pour laquelle le Conseil de l'Europe propose donc qu'en 2023 et 2024, la SEDL se concentre sur le thème général « *La résilience démocratique au cœur des communautés locales* ». Selon le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), un territoire est dit résilient « *lorsqu'il est capable d'anticiper, réagir, s'adapter à des perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales* », telles que les crises économiques, le changement climatique, les crises sanitaires, etc.

2023, L'APPEL À PROJETS DE BRULOCALIS, ET LEUR FINANCEMENT

Bruxelles Pouvoirs Locaux a octroyé un subside à Brulocalis pour le financement d'événements organisés par les communes et/ou les CPAS – éventuellement avec la collaboration de notre association – dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

Les communes et CPAS étaient invités à soumettre leur projet avant le 16 juin 2023 pour être en lice, avec une attention particulière aux questions suivantes :

- Veiller à l'inclusion et à la participation des publics-cibles de l'égalité des chances : femmes, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes, et personnes d'origine étrangère ;

1. Un organisme français qui accompagne les acteurs de la région des Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société.



- Veiller à l'inclusion numérique et à la simplification administrative;
- Veiller au respect de l'environnement en privilégiant la réalisation d'activités s'inscrivant au maximum dans des critères de durabilité (utilisation de produits recyclés ou recyclables, consignes, supports durables, etc.);
- Utiliser la participation comme soutien à un projet, comme outil transversal.

LES LAURÉATS

À la suite de cet appel à projets, le jury de notre association a sélectionné quatre lauréats dont la réalisation des projets se déroulera dans les mois à venir.

1. Projet «Le Conseil Citoyen Forestois (CCF)», commune et CPAS de Forest: la démocratie à l'épreuve des crises

Le Conseil Citoyen Forestois (ci-après «CCF») est un processus participatif local et innovant lancé en 2021. Des sujets de premier plan, proposés par les participants, sont traités sur le fond en prenant le temps de s'informer, débattre et formuler des recommandations communes.

En retour, le collège doit formuler une analyse poussée, en motivant toutes ses décisions. Fort de cette première expérience – au cours de laquelle le climat, la propreté et la sécurité ont été étudiés – la commune souhaite s'allier au CPAS pour qu'un groupe inclusif de citoyens puissent parler de la résilience démocratique et de l'implication des citoyens en temps de crise.

C'est sans surprise que les pouvoirs locaux, première instance publique en contact avec les citoyens, s'enquiert de cette thématique qui est, dans les faits, une réalité constante depuis la succession de crises ayant eu lieu ces dernières années. Pour cadrer le sujet, les membres du CCF se baseront sur les recommandations de la commission délibérative organisée par le Parlement francophone bruxellois, et qui s'était penchée sur cette question en 2021.

Le CCF se réunira à trois reprises à l'automne 2023 afin de découvrir et débattre de la thématique et des recommandations de la commission délibérative, entouré de personnes ressources et d'une animation inclusive dans les secteurs de la prévention et de la gestion de crise. Les activités auront des livrables précis permettant au grand public de connaître le travail du CCF: une brochure de briefing, des comptes-rendus des séances, et un rapport final des conclusions. Les dates des événements à confirmer sont les 14/21 octobre, le 18 novembre, et le 9 décembre 2023.

2. Projet «Comment agir ensemble pour notre environnement?», commune de Jette

Les activités prévues dans le cadre de cet événement s'étaleront sur plusieurs semaines de septembre à novembre 2023 dans les lieux suivants: la bibliothèque de Jette; le parc Roi Baudouin; l'espace Natura 2000 (Bois de Dieleghem); et plusieurs écoles participantes.

L'environnement est un patrimoine à protéger car garant d'une série de droits pour le citoyen notamment, le droit de profiter d'un cadre de vie préservé et d'un environnement sain et le droit pour les générations futures d'en hériter sans qu'il ait été dégradé. Une attitude citoyenne vis-à-vis de l'environnement ne se limite pas à réclamer des règles pour le sauvegarder, mais elle consiste aussi à modifier ses propres comportements. Agir en citoyen pour le respect de l'environnement, c'est aussi agir ensemble.

Le projet d'éducation à la citoyenneté se déroulera en plusieurs étapes :

- Première journée en septembre: immersion dans l'environnement protégé du parc Roi Baudouin et de la zone Natura 2000 (découverte sensorielle de la biodiversité);
- Seconde journée en octobre: réflexion collective sur la perte de la biodiversité (Kamishibai ou «théâtre de papier» japonais et contes à la bibliothèque);

- Troisième journée en octobre toujours: recherche et investigation en classe sur base d'ouvrages bien documentés mis à disposition par la bibliothèque. Mise à disposition d'outils d'intelligence collective pour choisir différents sujets qui seront abordés en classe;

- Quatrième journée en novembre: travail autour de l'espace numérique à la bibliothèque de la commune : création collective d'un carnet sur la protection de l'environnement dans son quartier, et proposition de pistes d'actions citoyennes;

- Cinquième et dernière journée le 18 novembre: communication des résultats du projet par les élèves des deux classes impliquées dans le projet, lors de la journée des droits de l'enfant au Collectif CBO («C'est bon d'être ouvert», lieu occupé temporairement par un collectif d'associations, soutenu par la commune et la Région). Les élèves auront également l'opportunité de participer à des activités très diverses de découverte des droits de l'enfant. Une création collective d'un outil de communication sur la sauvegarde de l'environnement par et pour les enfants serait conçue à la fin du projet. Les enfants seront assistés dans leurs créations numériques par un bibliothécaire spécialisé qui animera l'espace public numérique, mais leurs textes et dessins seront aussi intégrés à la présentation des résultats. Les enseignants engagés sur le plan environnemental – et donc susceptibles de collaborer pleinement aux différentes étapes du projet citoyenneté et environnement – ont été informés de ce nouveau projet dès la fin du mois de juin afin de pouvoir démarrer dans la deuxième quinzaine de septembre avec les deux classes volontaires. La mobilisation des enseignants sera réalisée par les fonctionnaires du service développement durable qui travaillent dans les écoles. La communication sur la journée des droits de l'enfant au CBO sera réalisée en ligne et via le journal communal Jette-info. Les recommandations des enfants seront, quant à elles, intégrées au plan climat de la commune de Jette.

Il s'agit ici d'un pilote qui sera par la suite proposé à d'autres classes ou à des associations notamment dans le cadre d'ateliers temps libre. Il pourrait également être adapté à d'autres publics dans le futur.

3. Projet «Parcours de la diversité», commune et CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Du 1^{er} au 21 octobre 2023 se tiendra, dans les centres culturels, les biblio-

thèques, la salle des fêtes et la Villa Pirsoul, le Parcours de la diversité. Objectif de celui-ci : renforcer la sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les différents types de discriminations (genre, race, handicap, culture, religion, etc.). Il se déroulera sous la forme d'ateliers discussions avec différents partenaires locaux et extérieurs sur les différentes thématiques préalablement définies. Les événements seront organisés en priorité avec les élèves des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, et consistent en des spectacles tout public suivis d'échanges, en une journée-débat de clôture réunissant les participants aux activités précédentes, etc. Le tout ponctué par un spectacle final.

Une grande partie des activités sera organisée avec les élèves de ces années dans les écoles de la commune. D'autres seront destinées de façon plus large à tout public : enfants, jeunes et adultes. Parmi les partenaires prenant part aux activités, il y aura aussi des membres des associations locales, ainsi que des personnes issues par exemple du secteur du handicap. Le spectacle de clôture du projet « Shéhérazade et le rêve inachevé » aura lieu le 21 octobre.

4. **Projet « Visite des coulisses de l'administration communale », commune d'Uccle**

L'accessibilité et la transparence d'une administration communale participent à renforcer les liens entre les élus locaux, l'administration et les citoyens, mais aussi à la connaissance de l'institution locale. Un principe que la commune d'Uccle s'efforce de mettre en place. Ces dernières années, les citoyens ont dû faire face à une succession de crises majeures, souvent accompagnées d'une défiance envers leurs responsables politiques et l'Etat. Lorsque des crises surviennent, les citoyens comptent souvent en priorité sur leurs élus pour obtenir du soutien et de l'aide (aide au niveau social, du logement, ou encore de la scolarisation).

Par suite du succès de l'action « Les coulisses de l'administration » organisée dans le cadre du projet Vilco² en 2020 (qui impliquait la visite de plusieurs services autour d'une réalisation par quelques citoyens), la pertinence d'une telle action à plus grande échelle était confirmée. Dans le cadre du projet proposé cette année, l'administration communale d'Uccle – la maison de tous les ucclois – sera ouverte au public en janvier 2024 de 17h à 20h.

Cette visite guidée sur inscription sera destinée à tout citoyen désireux d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de sa commune et des différents services la composant. La salle du conseil et du collège fera également l'objet de visites. Par ailleurs, un jour de commission pré-conseil communal sera privilégié afin de pouvoir expliquer/illustrer le fonctionnement du collège et du conseil communal de manière concrète. Ces visites guidées seront réalisées par les « ambassadeurs de l'administration »,

autrement dit les agents communaux qui connaissent les lieux et dynamiques internes de l'administration.

Grâce à cette visite, l'administration veut développer des liens, apporter une meilleure compréhension afin de rétablir la confiance des citoyens envers l'institution locale. La commune d'Uccle reste convaincue qu'en ces temps de crises successives, le dialogue, l'échange et la pédagogie sont des éléments nécessaires autour desquels elle doit structurer sa mission.

PROCHAINES ACTIVITÉS SEDL ORGANISÉES PAR BRULOCALIS

• Webinaire BePART

Dans les mois à venir, Brulocalis organisera le webinaire relatif au forum [BePART](#) (en français et en néerlandais) avec un représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, chargé de cette nouvelle plateforme en ligne. Il s'agit d'un projet lancé en juin 2022 et développé conjointement par le Congrès, la Conférence des organisations internationales non-gouvernementales (COING) et la Division des élections et de la démocratie participative. Le but : offrir aux autorités publiques et aux ONGs la possibilité de partager les meilleures pratiques sur la participation civile pour développer un réseau de connaissances. Il s'agit d'un réseau d'échanges et d'apprentissage entre pairs, à travers les États membres du Conseil de l'Europe. C'est un outil de praticiens pour les praticiens ! Cette plateforme complète l'outil en ligne [bE-Open](#), lancé par le Congrès en 2021, qui permet d'accompagner les acteurs de la gouvernance locale et régionale dans leurs efforts pour améliorer la qualité de la démocratie locale.

• Atelier SEDL pour les Bruxellois

Le 27 novembre prochain, Brulocalis organisera en coopération avec le Bureau International Jeunesse un atelier SEDL autour de deux thématiques :

- la mobilisation de la jeunesse et son implication dans la vie politique locale ;
- et la construction de partenariats intercommunaux bruxellois autour de projets de démocratie locale et participative.

Lors de cet atelier, Brulocalis publiera également le nouvel appel à projets pour l'année 2024 qui sera ouvert jusqu'en mars prochain. Plus d'informations seront partagées prochainement à ce sujet sur notre site internet.



2. Vilco, la ville collaborative, <http://vilco.brussels/>

DES CENTAINES DE SUBSIDES À PORTÉE DE CLIC



CONSULTER LA SECTION SUBSIDES

La section subsides sur le site internet de Brulocalis offre à ses membres un ensemble unique d'informations concernant les sources de financement disponibles, pour vous aider à mettre en œuvre vos projets. En tant que membre, vous y trouverez :

- 📍 **La liste des subsides** octroyés par diverses autorités et organisations :
 - la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - les Commissions communautaires française (COCOF), flamande (VGC) et commune (COCOM) ;
 - les Communautés française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et la Communauté flamande ;
 - l'État fédéral ;
 - l'Union européenne ;
 - différents Fonds, Fondations, Mécénats...
- 📍 **Des fiches descriptives** pratiques pour vous aider à préparer votre dossier (conditions d'octroi, montant et liquidation, procédure, sources légales et réglementaires, renseignements pratiques).
- 📍 **Des filtres de recherche** pour avoir un aperçu global des sources de financement par matière.
- 📍 **Un agenda** reprenant les dates des sessions d'information organisées par les différentes instances, mais aussi les dates de clôture des appels à projets. Pratique pour placer des alertes dans votre agenda.
- 📍 **L'impact des réformes de l'État** sur les subsides.
- 📍 **Une adaptabilité à l'actualité** (ex. : mesures COVID-19 ou Ukraine)

- 📍 **La Toolbox subsides**, développée par le GT (Groupe de Travail) Subsidés, propose différents outils d'information, de gestion et d'évaluation pour améliorer le financement de vos projets, ainsi qu'un vademécum pour mieux structurer et professionnaliser les subsidiologues dans votre commune.

Abonnez-vous à nos différents outils de communication (newsletter, revue Trait d'Union, moniteurs) pour d'autres informations utiles aux pouvoirs locaux.

**Les Bruxellois ont
des compétences
uniques, ça c'est tof !**

**ET AVEC ACTIRIS,
JE TROUVE
LE BON CANDIDAT**

Bruxelles nous apprend à persévérer, à être patient, à négocier.. A tirer notre plan, quoi. Et ça, en plusieurs langues. Vous cherchez un candidat qui possède toutes ces compétences ? Chez Actiris, un consultant spécialisé dans votre secteur d'activité vous accompagne dans tous vos recrutements. Et pour vos postes les plus compliqués à pourvoir, nous travaillons main dans la main avec nos partenaires et votre entreprise pour former ensemble les Bruxellois qui deviendront vos collaborateurs de demain. On y va ?

 **actiris.brussels** 
au coeur de l'emploi